Tableau de bord
Les statistiques de la MSA

Novembre 2022

# Tableau de bord de la population des chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole en 2021

---

Véronique LAIROT

## Une érosion des effectifs dans un contexte économique en demi-teinte

Environ 430 800 chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole sont affiliés au régime agricole en 2021 ; un effectif en repli de 1,1 % par rapport à 2020. L'année 2021 se caractérise par une stabilité de l'âge moyen des chefs, une hausse modérée des formes sociétaires et des apporteurs de capitaux mais une progression avérée de la superficie moyenne par exploitant et de la pluriactivité.

## Un recul démographique des chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole atténué

Au 1er janvier 2021, la Mutualité sociale agricole dénombre 430 824 chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole[1] en France métropolitaine ; un effectif en repli de 1,1 % en un an. Cette baisse, moindre qu'en 2019 et 2020, découle exclusivement d'une diminution de l'effectif des chefs d'exploitation agricole (- 1,4 %). La population des chefs d'entreprise agricole, quant à elle progresse de 1,8 % entre 2020 et 2021.

Autres composantes du régime des non-salariés agricoles, les collaborateurs d'exploitation, avec 21 610 personnes, sont en baisse de 5,2 %. L'effectif des aides familiaux est stable avec 2 710 individus en 2021.

Au 1er janvier 2021, 342 249 exploitations ou entreprises agricoles relèvent du régime de protection sociale agricole, un effectif en repli de 1,0 % en un an.

[1] - Se reporter p. 8 pour une définition de l'exploitation ou de l'entreprise agricole.

CCMSA - Direction des Statistiques, des Études et des Fonds
19, rue de Paris - CS 50070 - 93013 BOBIGNY Cedex
https://statistiques.msa.fr/

- Directrice de la publication : Nadia Joubert - joubert.nadia@ccmsa.msa.fr
- Responsable département Synthèses : David Foucaud - foucaud.david@ccmsa.msa.fr
- Service Cotisations et tarification : Karine Danthez - danthez.karine@ccmsa.msa.fr
- Rédactrice : Véronique Lairot - lairot.veronique@ccmsa.msa.fr
- Diffusion : Claudine Gaillard - gaillard.claudine@ccmsa.msa.fr / Nadia Ferkal - ferkal.nadia@ccmsa.msa.fr

## Stabilité de l'âge moyen depuis 2017

L'âge moyen des chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole s'établit à 49,3 ans en 2021. Il est stable depuis 2017 pour les hommes (48,6 ans) comme pour les femmes (51,6 ans).

En 2021, parmi les hommes chefs d'exploitation ou d'entreprise, 36,1 % sont âgés de 55 ans et plus (contre 24,9 % en 2011). De même, parmi les femmes cheffes d'exploitation ou d'entreprise, près de la moitié (45,7 %) est âgée de 55 ans et plus (contre 39,3 % en 2011).
Les hommes âgés de moins de 40 ans représentent 24,4 % des hommes en activité, tandis que les femmes âgées de moins de 40 ans représentent 17,7 % des femmes en activité.

Les exploitants de plus de 57 ans, susceptibles de partir à la retraite dans les cinq prochaines années sont au nombre de 117 770, soit 27,3 % de l'ensemble des chefs en activité.

Le transfert entre époux, *i.e*. la possibilité pour les conjoints de prendre la direction de l'exploitation lorsque le chef part à la retraite repousse l'âge d'entrée dans la profession agricole. Ainsi, en 2021, l'âge d'entrée des hommes est de 63,5 ans en cas de transfert entre époux (48,5 ans dans le cas contraire) et de 63,1 ans chez les femmes en cas de transfert (50,5 ans dans le cas contraire).

## Un taux de remplacement des cotisants actifs repartant à la hausse

Le taux de remplacement des cotisants actifs est le ratio entre le nombre d'entrants et le nombre de sortants.

Avec 18 608 nouveaux cotisants au régime des non-salariés agricoles en qualité de chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole contre 23 574 individus qui le quittent, le taux de remplacement des départs atteint 78,9 % ; un taux qui est supérieur à celui observé l'année précédente (76,5 % en 2020) mais bien inférieur à celui de 2019 (84,9 %).

Depuis 2008, dans le régime des non-salariés, ces taux de remplacement sont supérieurs à 70 %, alors qu'ils étaient proches de 60 % dans les années antérieures. Le recul important des départs à la retraite, depuis 2009 explique cette évolution. Il résulte de deux phénomènes : la quasi-disparition des mesures permettant les départs des exploitants avant 60 ans et la mise en œuvre de la réforme des retraites de 2010 (actant le recul progressif de l'âge légal de départ à la retraite de 60 à 62 ans). Les mouvements affectant les départs à la retraite occasionnent un recul concomitant des installations, mais d'une plus faible ampleur. Le taux de remplacement s'en trouve donc amélioré.

## Une baisse démographique impactant davantage l'ensemble de l'élevage et les grandes cultures

Depuis 2019, les activités agricoles ne sont pas toutes impactées par la baisse des effectifs de chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole.

Entre 2020 et 2021, les effectifs de chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole diminuent de 3,2 % dans l'élevage laitier, de 1,9 % pour le secteur des céréales et des cultures industrielles et de 1,6 % pour l'élevage à finalité viande.

En revanche, les effectifs sont en hausse dans les cultures spécialisées (+ 1,7 %), dans la filière équine et les entreprises de services (respectivement + 2,5 % et + 1,8 %). Concernant la filière équine, la hausse d'effectifs résulte davantage de la composante « élevage de chevaux » que de celle des centres hippiques d'entraînement ou des centres équestres de loisirs.

Indépendamment des entrées et sorties du régime agricole, des changements d'activité entre secteurs existent et leur volumétrie a diminué de 8,0 % par rapport à l'an passé (environ 524 changements au cours de l'année 2021). Ils affectent principalement la polyculture-élevage et les grandes cultures.

## Poursuite de la progression de la superficie moyenne par exploitant

La superficie totale mise en valeur par l'ensemble des exploitants agricoles non-salariés est stable en 2021 avec 22,9 millions d'hectares. La superficie moyenne par exploitant progresse de 0,5 hectare pour atteindre 58,2 hectares en 2021.

Les superficies d'exploitation demeurent très inégalement réparties : un quart des exploitants exploite une superficie qui n'excède pas 16,5 hectares ; la moitié des exploitants met en valeur tout au plus 44,5 hectares. A contrario, pour 25 % des exploitants, la superficie mise en valeur est égale ou supérieure à 80,7 hectares.

## Une nouvelle percée de la pluriactivité

Un chef d'exploitation ou d'entreprise agricole qui exerce une autre activité professionnelle salariée ou non salariée en plus de son activité d'exploitant, est considéré comme pluriactif. En 2021, 19,7 % des chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole sont pluriactifs, soit 0,7 point de plus que l'année précédente.

## La forme juridique en société toujours minoritaire pour les exploitations, bien que privilégiée par les chefs

En 2021, 59,8 % des chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole exercent leur activité dans une exploitation ou une entreprise agricole constituée en société, en hausse de 8 points en 10 ans.

Près de la moitié des exploitations et entreprises agricoles (49,3 %) ont une forme juridique sociétaire qui totalise 231 816 associés, un effectif en net recul (- 10,4 % en un an). Depuis plus de 15 ans, l'exploitation agricole est davantage plurielle, répartie entre plusieurs associés dont le nombre tend à se réduire par exploitation.

Parmi les chefs déjà présents en 2020, 2 720 ont transformé leur exploitation en nom personnel en une exploitation constituée en société alors que 989 ont fait la démarche inverse.

Entre 2020 et 2021, 551 chefs en Exploitation à responsabilité limitée (Earl) ont transformé la forme juridique de leur exploitation en Groupement agricole d'exploitation en commun (Gaec). Le processus de conversion démarré après la promulgation de la loi d'avenir de 2014 s'essouffle : la volumétrie est inférieure de 8,0 % à celle observée un an plus tôt.

## Le recours à l'assiette triennale largement plébiscité

Pour déterminer l'assiette servant de base au calcul des cotisations sociales, deux situations sont possibles selon le choix de l'exploitant : la moyenne triennale des revenus (N-3, N-2, N-1) ou l'option pour une assiette annuelle (N-1). Cette dernière s'appliquant alors pour cinq ans.

En 2021, l'assiette triennale comprend les résultats d'exploitations agricoles de 2018, 2019 et 2020. En nette hausse (+ 3,0 %), le montant total de l'assiette triennale s'établit à 6,18 milliards d'euros. En 2021, 366 393 exploitants ou chefs d'entreprise agricole sont en assiette triennale soit 0,2 point de moins que l'année précédente (85,0 % en 2021 et 85,2 % en 2020).

L'option annuelle n'est retenue que par 64 431 chefs en 2021 (soit 15,0 % de l'ensemble des chefs), un effectif stable. L'assiette totale de ces exploitants diminue de 0,5 % et s'établit à 1,63 milliard d'euros en 2021.

Par conséquent, l'assiette brute totale augmente de 2,2 % en 2021 et s'établit à 7,81 milliards d'euros.

Au terme de ces cinq années, abandonner l'option annuelle pour une assiette triennale s'avère être un outil d'optimisation pour les agriculteurs. Cela leur permet d'atténuer la hausse de leurs revenus

professionnels en les lissant sur trois ans, et de facto de réduire le montant des cotisations qu'ils ont à acquitter.

En 2021, 2 369 chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole sont repassés d'une assiette annuelle à une assiette triennale pour le paiement de leurs cotisations, soit un effectif en repli de 38,6 % en un an.

## Concernant plus de trois chefs sur quatre, décroissance de l'imposition au réel pour la 4ème année consécutive

En 2021, 78,1 % des chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole sont imposés au réel, une proportion inférieure de 0,3 point à celle de 2020. Dans un contexte global de recul démographique, l'effectif de chefs d'exploitation relevant d'un régime réel d'imposition diminue de 1,6 % et représente 336 500 individus en 2021.

Depuis le 1er janvier 2016, le régime d'imposition au forfait est remplacé par le régime du Micro-Bénéfice Agricole (micro-BA). En 2021, il concerne 21,9 % de l'ensemble des chefs d'exploitation.

# SOMMAIRE

## La population des exploitants agricoles 2021

Liste des tableaux ..... 6
Liste des graphiques ..... 6
Liste des cartes ..... 7

## Quelques définitions

L'exploitation agricole ..... 8
L'entreprise agricole ..... 8
Le chef d'exploitation agricole ..... 8
Le chef d'entreprise agricole ..... 8

## Les différences de concepts avec la statistique publique

1 - Bilan annuel de l'emploi agricole ..... 9
Le contenu du BAEA 2019 ..... 9
Le principe de construction du BAEA ..... 9
Les différences de champ de population ..... 9
La période annuelle analysée ..... 10
La prise en compte ou non des charges sociales ..... 10
2 - Insee ..... 10
Les différences de champ de population ..... 10
Le principe de construction des revenus agricoles ..... 10

## LISTE DES TABLEAUX, GRAPHIQUES ET CARTES

### I - Liste des tableaux

Tableau 1 : Evolution de la population agricole non salariée depuis 2011 ..... 11

Tableau 2 : Evolution des exploitations et entreprises agricoles dirigées par un non-salarié depuis 2011 ..... 11

Tableau 3 : Evolution du nombre de chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole par catégorie de risque accidents du travail (Atexa) entre 2020 et 2021 ..... 18

Tableau 4 : Répartition des chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole par tranche d'assiette en 2020 et 2021 ..... 35

### II - Liste des graphiques

Graphique 1 : Distribution des âges des chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole en 2011 ..... 15

Graphique 2 : Distribution des âges des chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole en 2021 ..... 15

Graphique 3 : Distribution des âges des conjoints actifs affiliés à la MSA en 2011 ..... 16

Graphique 4 : Distribution des âges des conjoints actifs affiliés à la MSA en 2021 ..... 16

Graphique 5 : Effectif des chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole et des conjoints collaborateurs d'exploitation selon la catégorie de risque accidents du travail (Atexa) en 2011 ..... 19

Graphique 6 : Effectif des chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole et des conjoints collaborateurs d'exploitation selon la catégorie de risque accidents du travail (Atexa) en 2021 ..... 19

Graphique 7 : Répartition des exploitations et des entreprises agricoles selon la catégorie de risque Atexa en 2011 ..... 20

Graphique 8 : Répartition des exploitations et des entreprises agricoles selon la catégorie de risque Atexa en 2021 ..... 20

Graphique 9 : Répartition des chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole selon la superficie Exploitée par chef d'exploitation ou d'entreprise en 2011 et 2021 ..... 21

Graphique 10 : Répartition des chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole selon la superficie Exploitée par chef d'exploitation ou d'entreprise en 2011 et 2021 ..... 22

Graphique 11 : Dispersion des tailles d'exploitations agricoles mesurées en hectares en 2011 et 2021 ..... 23

Graphique 12 : Dispersion des tailles d'exploitations agricoles mesurées en hectares en 2011 par catégorie de risque Atexa ..... 24

Graphique 13 : Dispersion des tailles d'exploitations agricoles mesurées en hectares en 2021 par catégorie de risque Atexa ..... 24

Graphique 14 : Répartition des exploitations et des entreprises agricoles selon la forme juridique en 2011 et 2021 ..... 25

Graphique 15 : Répartition des chefs d'exploitations ou d'entreprise agricole selon la forme

juridique de l'entreprise en 2011 et 2021 ..... 26

Graphique 16 : Evolution des parts de chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole selon les régimes d'imposition du forfait/micro-BA et du réel entre 2011 et 2021 ..... 30

Graphique 17 : Evolution des assiettes de cotisations en euros courants des chefs d'exploitation Ou d'entreprise agricole de 2011 à 2021..... 31

Graphique 18 : Evolution des assiettes de cotisations en euros constants des chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole de 2011 à 2021 ..... 31

Graphique 19 : Evolution des effectifs, assiettes brutes totales et moyennes des chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole au réel entre 2011 et 2021..... 32

Graphique 20 : Evolution des effectifs, assiettes brutes totales et moyennes des chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole au forfait/micro-BA entre 2011 et 2021 ..... 33

## III - Liste des cartes[2]

Carte 1 : Nombre d'exploitations et d'entreprises agricoles par département en 2011 ..... 12

Carte 2 : Nombre d'exploitations et d'entreprises agricoles par département en 2021 ..... 12

Carte 3 : Nombre de chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole par département en 2011..... 13

Carte 4 : Nombre de chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole par département en 2021..... 13

Carte 5 : Proportion de chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole de moins de 35 ans par département en 2011 ..... 14

Carte 6 : Proportion de chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole de moins de 35 ans par département en 2021 ..... 14

Carte 7 : Proportion de femmes parmi les chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole par département en 2011 ..... 17

Carte 8 : Proportion de femmes parmi les chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole par département en 2021 ..... 17

Carte 9 : Proportion d'exploitations ou d'entreprises agricoles en société en 2011 ..... 27

Carte 10 : Proportion d'exploitations ou d'entreprises agricoles en société en 2021 ..... 27

Carte 11 : Proportion de chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole en société en 2011..... 28

Carte 12 : Proportion de chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole en société en 2021..... 28

Carte 13 : Proportion de chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole au régime d'imposition au réel en 2011..... 29

Carte 14 : Proportion de chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole au régime d'imposition au réel en 2021..... 29

Carte 15 : Assiette brute annuelle moyenne par département en 2011 ..... 34

Carte 16 : Assiette brute annuelle moyenne par département en 2021 ..... 34

[2] Les cartes ont été élaborées avec GéoMsa (https://statistiques.msa.fr/geomsa/)

## QUELQUES DÉFINITIONS

### L'exploitation agricole

Une exploitation agricole est définie par la nature de son activité agricole et par sa superficie ; cette dernière doit au moins être égale à la surface minimale d'assujettissement.

Les exploitations agricoles, comme le stipule l'article L722-1 du Code rural et de la Pêche Maritime, comprennent les exploitations de culture et d'élevage de quelque nature qu'elles soient, les exploitations de dressage, d'entraînement, haras ainsi que les établissements de toute nature dirigés par l'exploitant agricole en vue de la transformation, du conditionnement et de la commercialisation des produits agricoles lorsque ces activités constituent le prolongement de l'acte de production, ou les structures d'accueil touristique situées sur l'exploitation ou dans les locaux de celle-ci, notamment d'hébergement et de restauration.

### L'entreprise agricole

Une entreprise agricole est définie par la nature de son activité agricole et par le temps de travail nécessaire à la conduite de l'exploitation ou l'entreprise agricole ; ce temps de travail doit être au minimum de 1 200 heures par an.

Selon le Code Rural et de la Pêche Maritime, les entreprises agricoles comprennent les entreprises de travaux forestiers définis à l'article L722-2 c'est-à-dire les travaux qui entrent dans le cycle de la production animale ou végétale, les travaux d'amélioration foncière agricole ainsi que les travaux accessoires nécessaires à l'exécution des travaux précédents, les travaux de création, restauration et entretien des parcs et jardins comprenant les travaux de maçonnerie paysagère. Sont également considérées comme des entreprises agricoles, les travaux forestiers et les entreprises de travaux forestiers définis à l'article L722-3 qui effectuent des travaux de récolte de bois, de façonnage, de conditionnement du bois, de sciage et de carbonisation, de production de bois et dérivés, des travaux de reboisement et de sylviculture, des travaux d'équipement forestier. Enfin, les entreprises agricoles comprennent les établissements de conchyliculture et de pisciculture, les établissements assimilés et les activités de pêche maritime à pied professionnelle telle que définie par décret.

### Le chef d'exploitation agricole

Il s'agit d'une personne physique qui dirige, seule ou avec plusieurs associés, une exploitation agricole.

### Le chef d'entreprise agricole

Il s'agit d'une personne physique qui dirige, seule ou avec plusieurs associés, une entreprise agricole.

# LES DIFFÉRENCES DE CONCEPTS AVEC LA STATISTIQUE PUBLIQUE

## 1. Bilan annuel de l'emploi agricole

En association avec la MSA, le Service statistique et prospective (SSP) du Ministère de l'agriculture et de la Souveraineté alimentaire (MASA) publie chaque année son « Bilan annuel de l'emploi agricole » (BAEA). Les résultats 2019 et les estimations 2020, parus en mai 2021 puis actualisés en juin 2021, figurent dans la collection « Agreste Chiffres et Données », n°2021-6 et sont disponibles sur le site internet : *www.agreste.agriculture.gouv.fr*

### Le contenu du BAEA 2019

Le BAEA 2019 présente, sous forme de fiches (une nationale et treize régionales), les principales données de l'emploi agricole sur le périmètre du recensement agricole en 2000, 2010, 2019 et les premières estimations sur 2020.

### Le principe de construction du BAEA

Le SSP applique les évolutions annuelles observées sur les données de la MSA sur certains indicateurs d'emploi issus du recensement de l'agriculture (*e.g.* la main d'œuvre familiale, la main d'œuvre permanente et non permanente). Lorsque les données de la MSA ne fournissent pas d'éléments suffisants pour actualiser certains indicateurs, les évolutions annuelles sont estimées à partir des évolutions annuelles moyennes de ces indicateurs observées entre les deux recensements 2000 et 2010.

Les écarts de résultats entre les statistiques d'emploi non salarié de la MSA et du SSP s'expliquent par des différences de conception des indicateurs d'emploi et de datation.

### Les différences de champ de population

Le champ des chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole de la MSA est différent de celui des recensements et enquêtes structure réalisés par le SSP.

- Il inclut la filière bois (sylviculture, exploitations de bois, scieries fixes), une partie des métiers de la mer (conchyliculture, pêche côtière et pêche en eau douce, aquaculture, marais salants), les entreprises de travaux agricoles, de jardins, paysagistes, de reboisement, ainsi que des professions du monde hippique (centres d'entraînement, centres équestres),
- Il exclut les exploitants agricoles ou les chefs d'entreprise agricole qui ne satisfont pas une activité minimale d'assujettissement (AMA). Depuis la loi d'avenir pour l'agriculture publiée le 13 octobre 2014, l'importance de l'activité agricole doit répondre à l'un des critères suivants : la superficie mise en valeur doit au moins être égale à la surface minimale d'assujettissement du département, le temps de travail consacré à l'activité agricole doit être au minimum de 1 200 heures de travail par an et les revenus professionnels générés par l'activité agricole des cotisants de solidarité non retraités doivent être supérieurs ou égaux à 800 Smic. Les cotisants solidaires dont les revenus professionnels agricoles sont inférieurs à 800 Smic font l'objet d'une publication à part.

### La période annuelle analysée

Autre différence majeure par rapport aux dénombrements issus du Ministère de l'agriculture : les mesures statistiques de la MSA concernant les non-salariés agricoles sont réalisées au 1er janvier de chaque année. Celles du SSP sont estimées en décembre de chaque année, pour respecter la période de recueil de la donnée d'origine du recensement de l'agriculture, qui est réalisé en fin d'année. Ces estimations revêtent un caractère limité dans la mesure où les clôtures comptables sont de plus en plus décalées dans le temps.

### La prise en compte ou non des charges sociales

Les revenus professionnels de la MSA sont nets de cotisations sociales alors que les résultats courant avant impôt (RCAI) utilisés par le SSP sont, quant à eux, bruts. Il est à noter que la MSA pourrait communiquer sur un revenu brut (reconstituable à partir des données disponibles) et que le SSP communique les résultats nets dans certains de ces tableaux en annexe.

## 2. Insee

Depuis 2019, en collaboration avec la MSA pour les données relevant du secteur agricole, l'Insee publie un document consacré aux « revenus d'activité des non-salariés» comportant un encadré sur les revenus d'activité des non-salariés agricoles. Le document le plus récent s'intitule « En 2019, le revenu d'activité moyen des non-salariés baisse après plusieurs années de hausse ».[3]

### Les différences de champ de population

L'Insee, dans sa publication, intègre les activités de production agricole (culture et production animale), la sylviculture, les entreprises de travaux agricoles et forestiers, et les services d'aménagement paysager.

Mais contrairement à la MSA, il exclut les centres équestres, les centres d'entraînement, la conchyliculture, la pêche côtière, la pêche en eau douce, l'aquaculture, et les marais salants.

### Le principe de construction des revenus agricoles

L'Insee propose deux mesures des revenus professionnels, la première en neutralisant les revenus déficitaires (portés à zéro) ; la seconde en les intégrant aux calculs.

L'Insee effectue cette opération pour harmoniser les résultats agricoles et non agricoles et les rendre comparables entre eux. En effet, en présence d'exercice déficitaire, le revenu des entrepreneurs individuels des secteurs non agricoles est considéré comme nul.

[3] : Il est référencé sous le numéro 1870 paru dans la collection « Insee Première » en juillet 2021 et est disponible sur le site internet : www.insee.fr.

# LA POPULATION DES EXPLOITANTS AGRICOLES 2021

## Tableau 1

### Evolution de la population agricole non salariée depuis 2011

| Type d'actif non salarié agricole | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Nombre de chefs d'exploitation ou d'entreprise | 489 218 | 483 815 | 478 692 | 473 862 | 467 591 | 461 803 | 453 113 | 448 528 | 441 747 | 435 790 | 430 824 |
| Evolution | - | -1,1% | -1,1% | -1,0% | -1,3% | -1,2% | -1,9% | -1,0% | -1,5% | -1,3% | -1,1% |
| Dont nombre de chefs d'exploitation 1 | 451 308 | 445 793 | 440 921 | 438 476 | 432 116 | 425 877 | 417 169 | 412 040 | 405 119 | 398 796 | 393 172 |
| Evolution | - | -1,2% | -1,1% | -0,6% | -1,5% | -1,4% | -2,0% | -1,2% | -1,7% | -1,6% | -1,4% |
| Dont nombre de chefs d'entreprise 1 | 37 910 | 38 022 | 37 771 | 35 386 | 35 475 | 35 926 | 35 944 | 36 488 | 36 628 | 36 994 | 37 652 |
| Evolution | - | 0,3% | -0,7% | -6,3% | 0,3% | 1,3% | 0,1% | 1,5% | 0,4% | 1,0% | 1,8% |
| Nombre d'aides familiaux | 5 477 | 4 963 | 4 586 | 4 103 | 3 630 | 2 973 | 2 894 | 2 910 | 2 782 | 2 712 | 2 710 |
| Evolution | - | -9,4% | -7,6% | -10,5% | -11,5% | -18,1% | -2,7% | 0,6% | -4,4% | -2,5% | -0,1% |
| Nombre de conjoints | 43 968 | 41 324 | 38 884 | 35 967 | 33 450 | 30 754 | 28 991 | 26 151 | 24 308 | 22 806 | 21 610 |
| Evolution | - | -6,0% | -5,9% | -7,5% | -7,0% | -8,1% | -5,7% | -9,8% | -7,0% | -6,2% | -5,2% |

*Source : MSA*

*Se reporter page 8 pour une définition de ces deux populations*

## Tableau 2

### Evolution des exploitations et entreprises agricoles dirigées par un non-salarié depuis 2011

| Type d'entreprise | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Nombre d'exploitations ou d'entreprises agricoles | 393 458 | 387 646 | 382 464 | 377 418 | 371 410 | 366 090 | 359 013 | 355 292 | 350 206 | 345 735 | 342 249 |
| Evolution | - | -1,5% | -1,3% | -1,3% | -1,6% | -1,4% | -1,9% | -1,0% | -1,4% | -1,3% | -1,0% |
| Dont nombre d'exploitations agricoles | 357 906 | 352 054 | 347 017 | 344 308 | 338 250 | 332 457 | 325 352 | 321 195 | 315 999 | 311 219 | 307 099 |
| Evolution | - | -1,6% | -1,4% | -0,8% | -1,8% | -1,7% | -2,1% | -1,3% | -1,6% | -1,5% | -1,3% |
| Dont nombre d'entreprises agricoles | 35 552 | 35 592 | 35 447 | 33 110 | 33 160 | 33 633 | 33 661 | 34 097 | 34 207 | 34 516 | 35 150 |
| Evolution | - | 0,1% | -0,4% | -6,6% | 0,2% | 1,4% | 0,1% | 1,3% | 0,3% | 0,9% | 1,8% |

*Source : MSA*

La répartition des exploitations et entreprises agricoles est stable sur la décennie 2011-2021. Les Côtes-d'Armor, les Pyrénées-Atlantiques, l'Ille-et-Vilaine, la Gironde, et le Morbihan perdent chacun plus de 1 200 exploitations ou entreprises agricoles sur la décade. En dix ans, le nombre d'exploitations et d'entreprises agricoles progresse uniquement en région Corse et dans trois départements franciliens (Paris, Seine-Saint-Denis et Val-de-Marne). Entre 2011 et 2021, ce sont plus de 51 000 exploitations et entreprises agricoles qui ont disparu en métropole.

**Carte 1**

**Nombre d'exploitations et d'entreprises agricoles par département en 2011**

*Source : MSA*

**Carte 2**

**Nombre d'exploitations et d'entreprises agricoles par département en 2021**

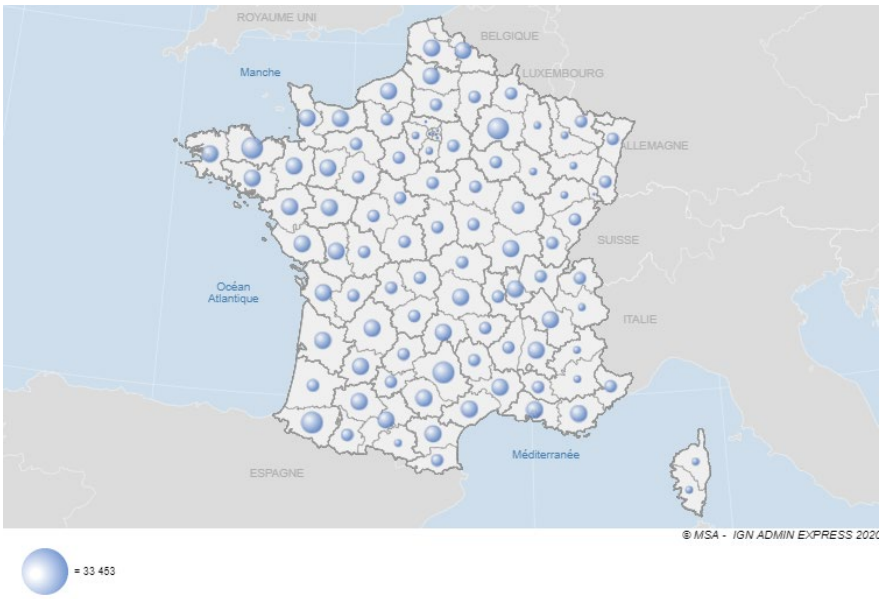


*Source : MSA*

La répartition des chefs d'exploitation et d'entreprise agricole est également stable entre 2011 et 2021. Ce sont principalement les régions Bretagne et Pays-de-Loire qui ont perdu le plus grand nombre de chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole : - 2 000 environ en Ille-et-Vilaine et dans les Côtes-d'Armor, - 8 000 environ dans le Maine-et-Loire, la Vendée et le Finistère. Sur la décennie, le solde est uniquement positif en région Corse, dans les Alpes-de-Haute-Provence, la Lozère, Paris et la Seine-Saint-Denis.

**Carte 3**

**Nombre de chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole par département en 2011**

*Source : MSA*

**Carte 4**

**Nombre de chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole par département en 2021**

*Source : MSA*

Sur la période 2011-2021, la part de chefs de moins de 35 ans progresse de + 0,4 point et s'élève à 12,9 % en 2021. En Essonne, en Lozère et dans le Pas-de-Calais, la proportion de chefs de moins de 35 ans a fléchi d'au moins deux points sur la période. En revanche, les régions Corse et Alsace ainsi que le Territoire-de-

Belfort et quelques départements franciliens comptent proportionnellement plus de jeunes chefs dans leurs effectifs.

**Carte 5**

**Proportion de chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole de moins de 35 ans par département en 2011**
**France métropolitaine**

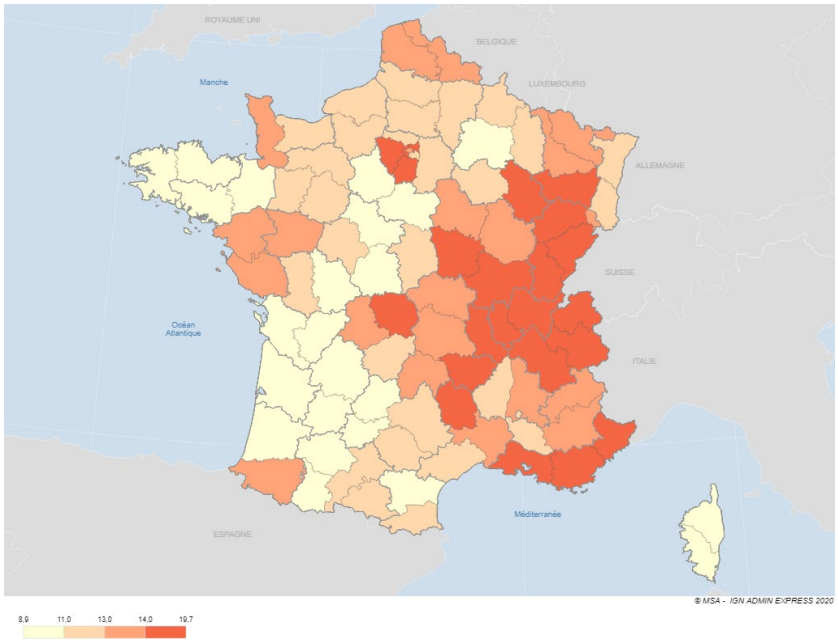


*Source : MSA*

**Carte 6**

**Proportion de chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole de moins de 35 ans par département en 2021**
**France métropolitaine**

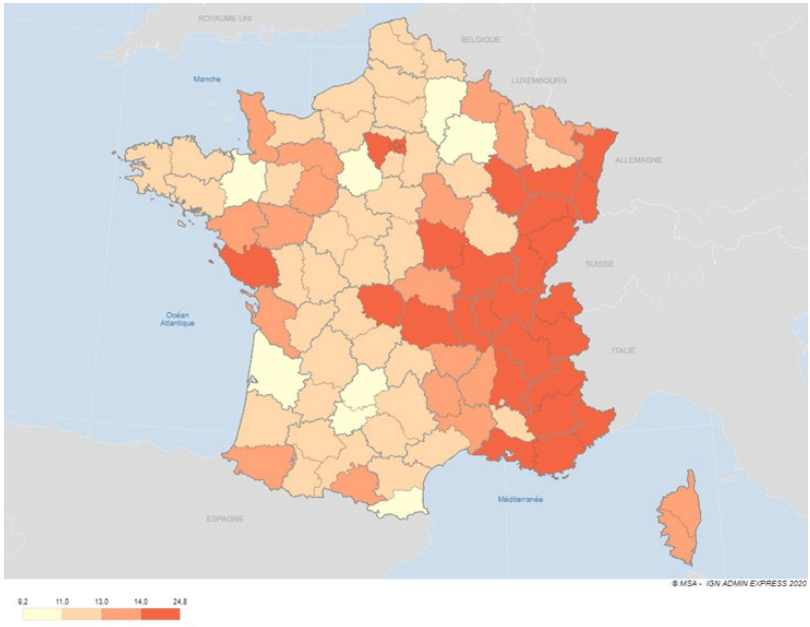


*Source : MSA*

La structure de la population a été modifiée entre 2011 et 2021, aussi bien pour les hommes que pour les femmes. En 2011, pour les hommes, la classe d'âge la plus nombreuse est celle des 50-54 ans ; dix ans plus tard, il s'agit des 55-59 ans. Pour les femmes, en 2011, la classe d'âge la plus représentée était celle des 55-59 ans ; dix ans plus tard, la classe « 60 ans et plus » est la classe modale. Par ailleurs, les chefs de moins de 50 ans représentaient 56,8 % des chefs masculins en 2011 ; dix ans plus tard, ils en représentent

48,4 %, soit un écart de 8,4 points. Pour les femmes, 43,8 % d'entre elles avaient moins de 50 ans en 2011 ; en 2021, elles ne sont plus que 39,4 %, soit un différentiel de 3,8 points.

**Graphique 1**
**Distribution des âges des chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole en 2011**
**France métropolitaine**

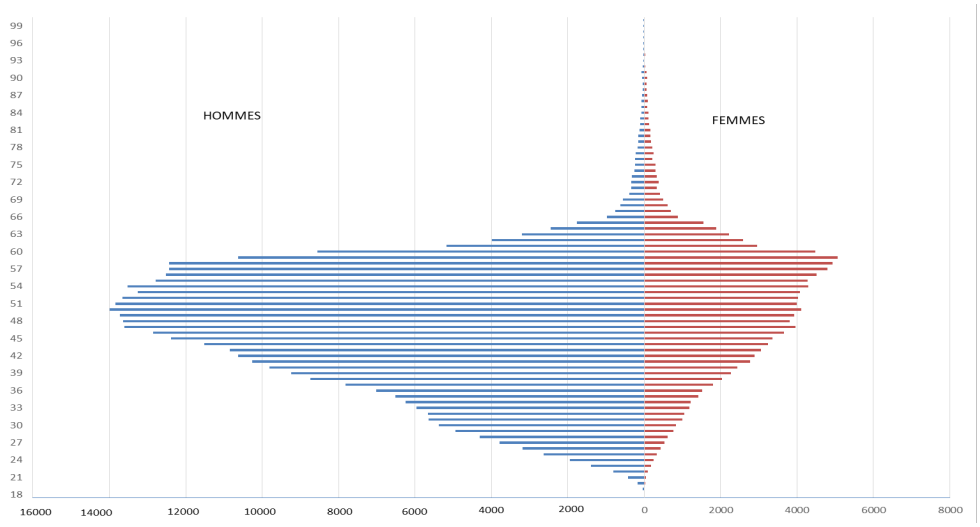


*Source : MSA*

**Graphique 2**
**Distribution des âges des chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole en 2021**
**France métropolitaine**

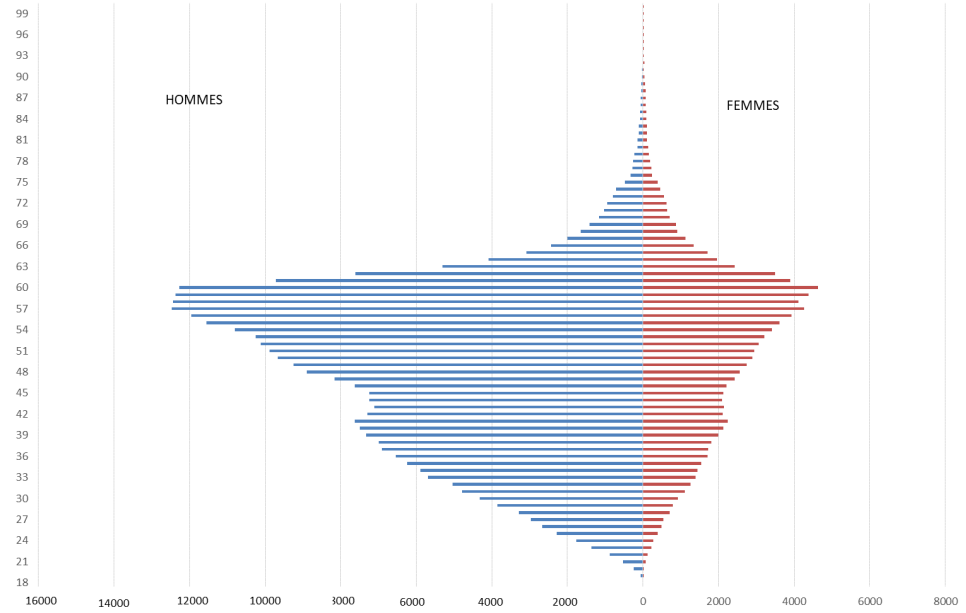


*Source : MSA*

Entre 2011 et 2021, l'effectif des conjoints actifs affiliés à la MSA a été divisé par deux. La structure de la population a aussi évolué sur la période : en 2021, 27,3 % des conjointes ont 60 ans ou plus alors qu'elles n'étaient que 10,1 % dix ans plus tôt. Dans la population des conjoints masculins, le changement est également notable : 5,0 % avaient 60 ans ou plus en 2011 ; dix ans plus tard, ils sont 29,8 %.

**Graphique 3**
**Distribution des âges des conjoints actifs affiliés à la MSA en 2011**
**France métropolitaine**

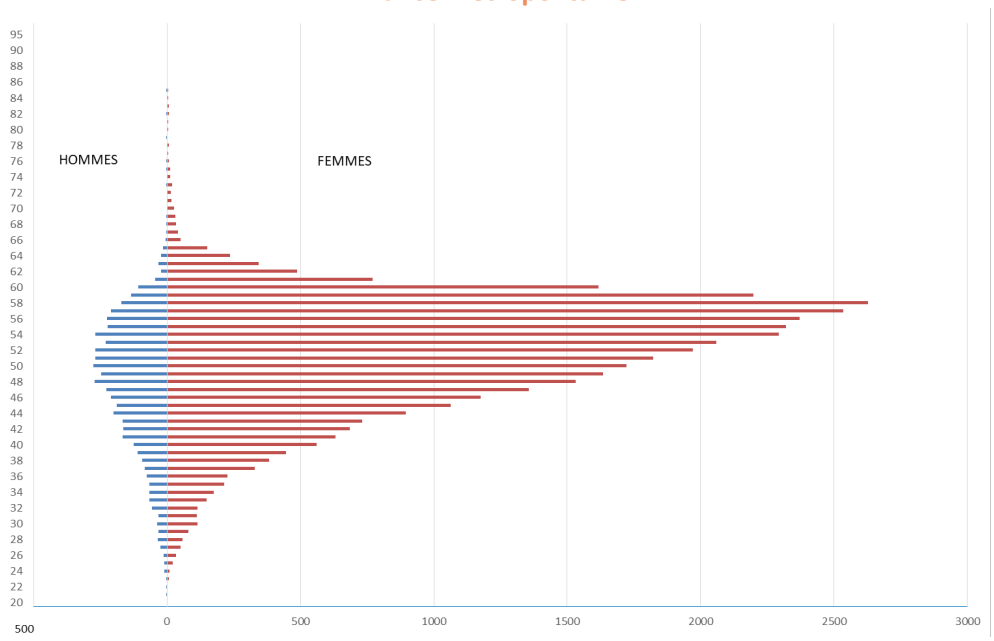


*Source : MSA*

**Graphique 4**
**Distribution des âges des conjoints actifs affiliés à la MSA en 2021**
**France métropolitaine**

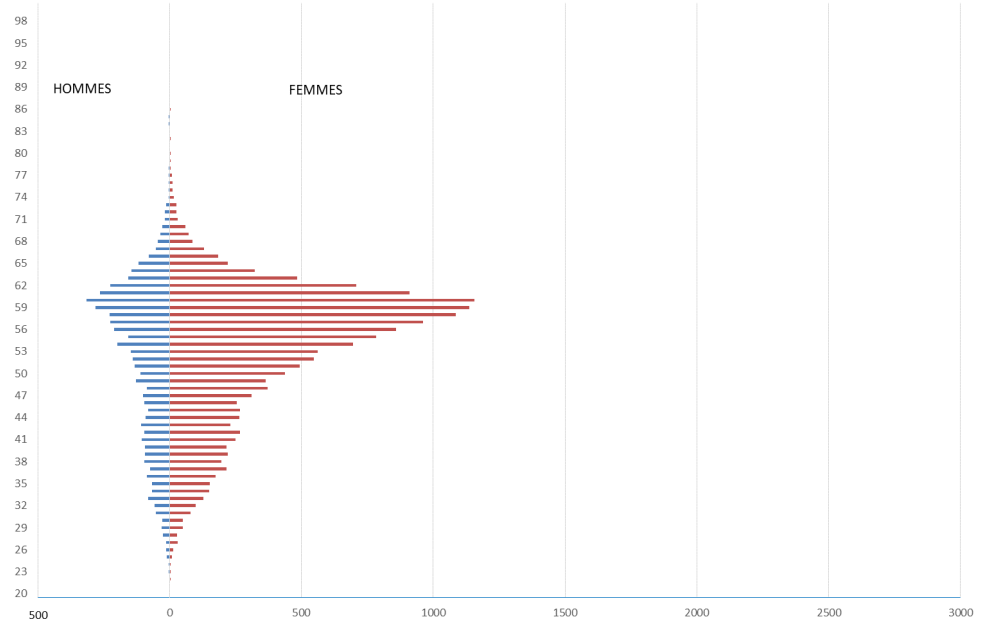


*Source : MSA*

Entre 2011 et 2021, la part des femmes parmi les chefs d'exploitation et d'entreprise agricole progresse très légèrement en métropole de + 0,3 point, pour s'établir à 24,3 % en 2021. Au cours de la période, dans la Mayenne, la Haute-Garonne et l'Ille-et-Vilaine, malgré une diminution de 2,5 points, la proportion de cheffes reste supérieure à celle observée au niveau national métropolitain. A contrario, dans d'autres régions, la présence des femmes parmi les chefs progresse significativement : Territoire-de-Belfort, Alpes-de-Haute-Provence, Hautes-Alpes (+ 4,5 points), Savoie, Ariège, Nièvre (+ 3,0 points).

**Carte 7**

**Proportion de femmes parmi les chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole par département en 2011**
**France métropolitaine**

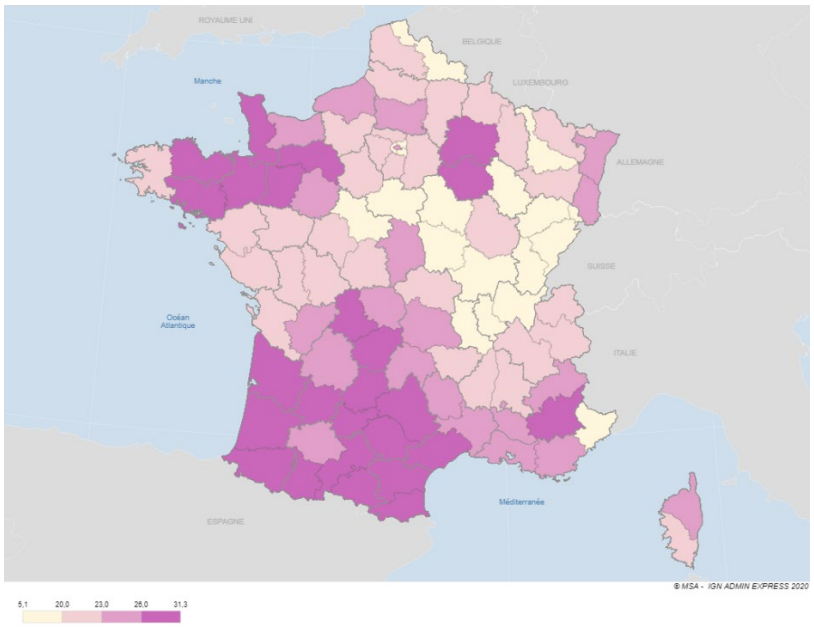


*Source : MSA*

**Carte 8**

**Proportion de femmes parmi les chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole par département en 2021**
**France métropolitaine**

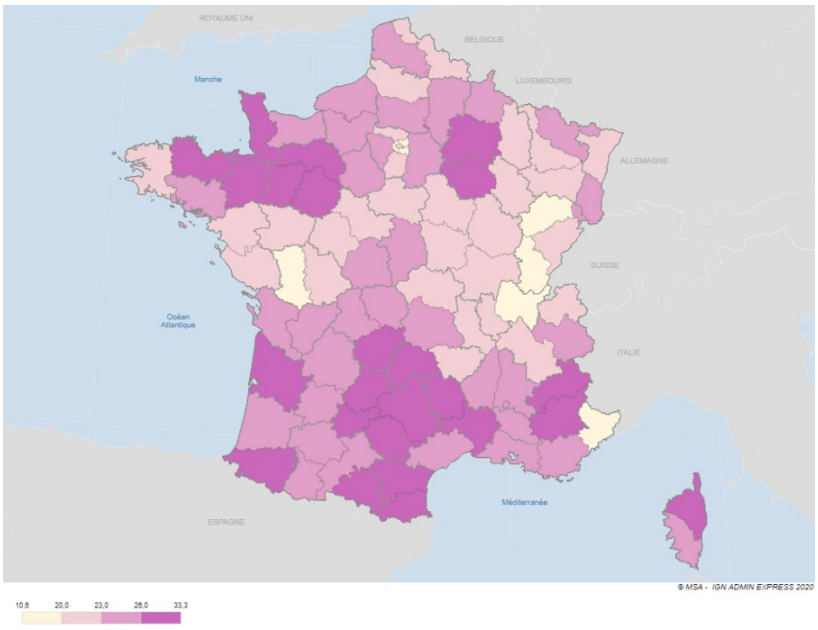


*Source : MSA*

## Tableau 3

### Evolution du nombre de chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole par catégorie de risque accidents du travail (Atexa) entre 2020 et 2021 France métropolitaine

| SECTEUR D'ACTIVITE | Effectifs 2020 | Ecart entrants / sortants | Changements de secteur dans le régime | Effectifs 2021 | Evolution |
|---|---|---|---|---|---|
| Bovins lait et mixtes | 80 371 | 2 359 | -229 | 77 783 | -3,2% |
| Cultures céréalières et industrielles | 75 652 | 1 442 | 40 | 74 250 | -1,9% |
| Bovins viande, ovins, caprins | 73 223 | 1 127 | -20 | 72 076 | -1,6% |
| Polyculture-élevage | 56 960 | 847 | 98 | 56 211 | -1,3% |
| Viticulture | 44 720 | 580 | 19 | 44 159 | -1,3% |
| ETA, paysagistes | 36 455 | -601 | 45 | 37 101 | 1,8% |
| Cultures spécialisées | 28 178 | -425 | 60 | 28 663 | 1,7% |
| Elevage hors-sol | 23 986 | 8 | -3 | 23 975 | 0,0% |
| Equidés | 14 371 | -370 | -10 | 14 731 | 2,5% |
| Autres | 1 874 | -1 | 0 | 1 875 | 0,1% |
| **TOTAL** | **435 790** | **4 966** | **0 (soient 524 mouvements)** | **430 824** | **-1,1%** |

*Source : MSA*

La répartition des chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole selon la catégorie de risque accidents du travail est stable entre 2011 et 2021, hormis une permutation des deux secteurs prépondérants (élevage de bovins-lait et grandes cultures). Pour les conjoints actifs affiliés à la MSA, les grandes cultures et la polyculture dominent en 2021 ; dix ans plus tôt, les secteurs prédominants étaient les filières bovins-lait et grandes cultures.

**Graphique 5**

**Effectif des chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole et des conjoints collaborateurs d'exploitation selon la catégorie de risque accidents du travail (Atexa) en 2011**

**France métropolitaine**

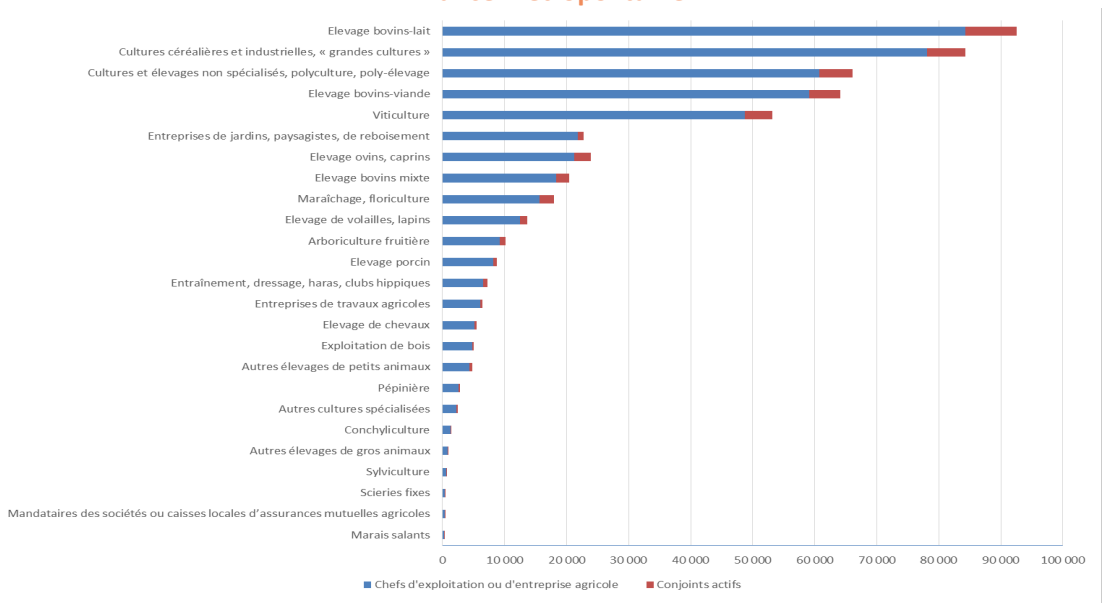


*Source : MSA*

**Graphique 6**

**Effectif des chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole et des conjoints collaborateurs d'exploitation selon la catégorie de risque accidents du travail (Atexa) en 2021**

**France métropolitaine**

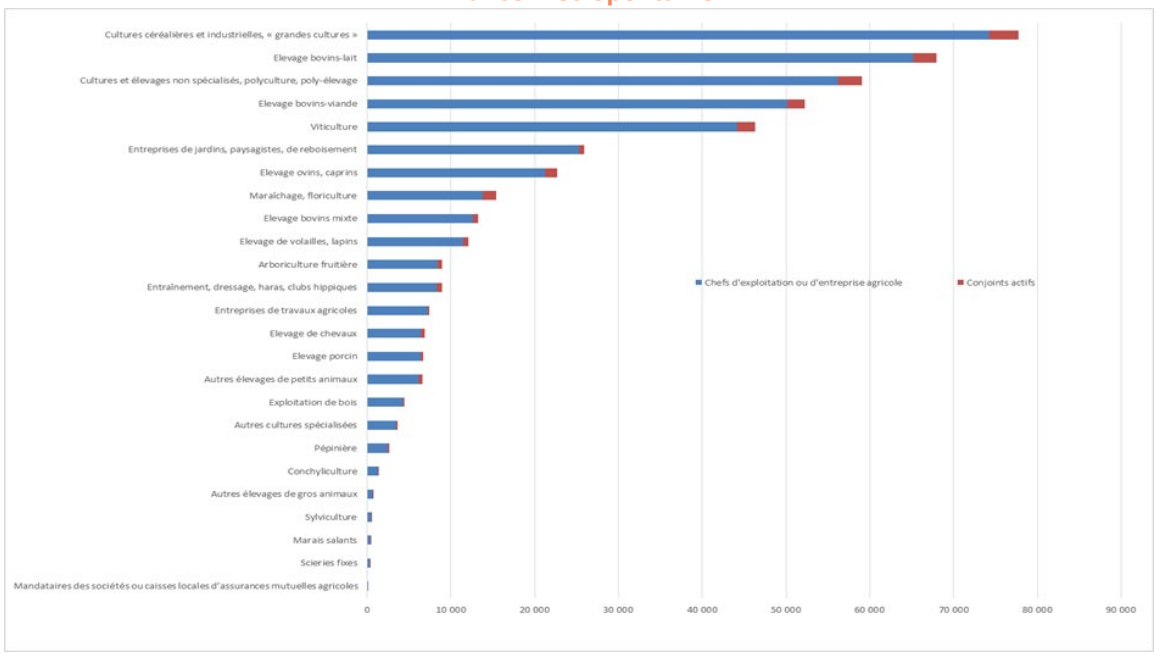


*Source : MSA*

La répartition des exploitations et entreprises agricoles selon la catégorie de risque accidents du travail a été modifiée entre 2011 et 2021 concernant la hiérarchie des filières agricoles. Par ailleurs, l'écart s'est creusé entre la première filière et la seconde. En 2011, 16,8 % des exploitations et entreprises agricoles avaient une orientation « grandes cultures » ; en 2021, elles représentent 18,3 %. En 2011, l'élevage laitier occupait la première place des filières agricoles les plus importantes en nombre d'exploitations. Dix ans plus tard, la première marche du podium est occupée par la polyculture associée à de l'élevage.

**Graphique 7**

**Répartition des exploitations et des entreprises agricoles selon la catégorie de risque Atexa en 2011**
**France métropolitaine**

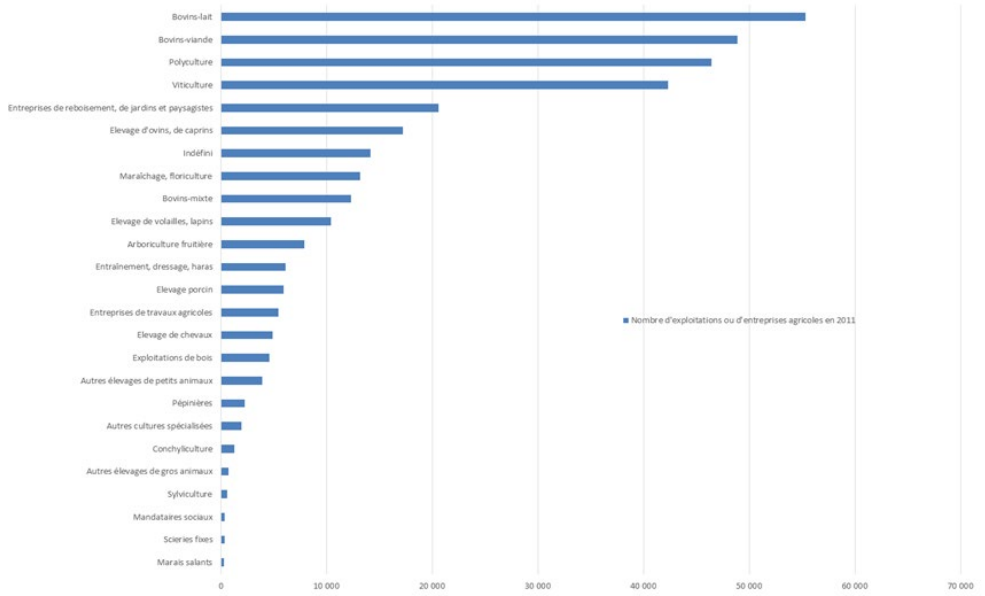


*Source : MSA*

**Graphique 8**

**Répartition des exploitations et des entreprises agricoles selon la catégorie de risque Atexa en 2021**
**France métropolitaine**

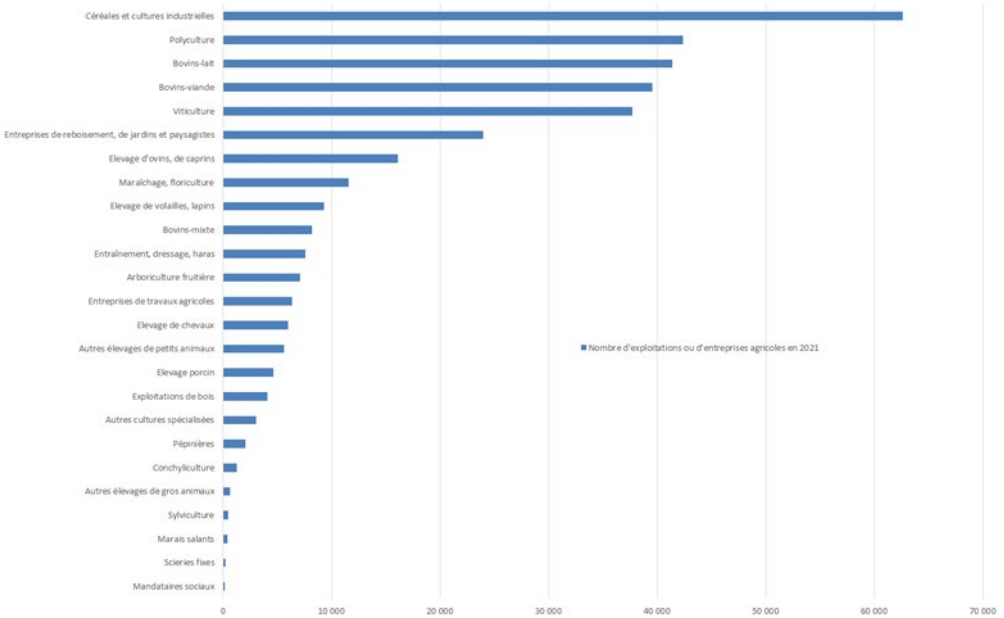


*Source : MSA*

Entre 2011 et 2021, la part des chefs exploitant moins de 5,0 hectares (ha) a augmenté (passant de 6,5 % à 8,0 %) : l'agriculture dite « de niche » y est généralement représentée (culture bio, maraichage, agriculture urbaine).

Les effectifs d'exploitants qui mettent en valeur une superficie moyenne (entre 10 et 100 ha) restent majoritaires mais leur part a diminué : ils représentent 59,0 % en 2021 contre 65,7 % en 2011.

Au contraire, une tendance à la concentration des exploitations sur les grandes surfaces de plus de 100 ha est constatée : 15,5 % en 2021 contre 12,3 % en 2011.

**Graphique 9**
**Répartition des chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole selon la superficie exploitée en 2011 et 2021**
**France métropolitaine**

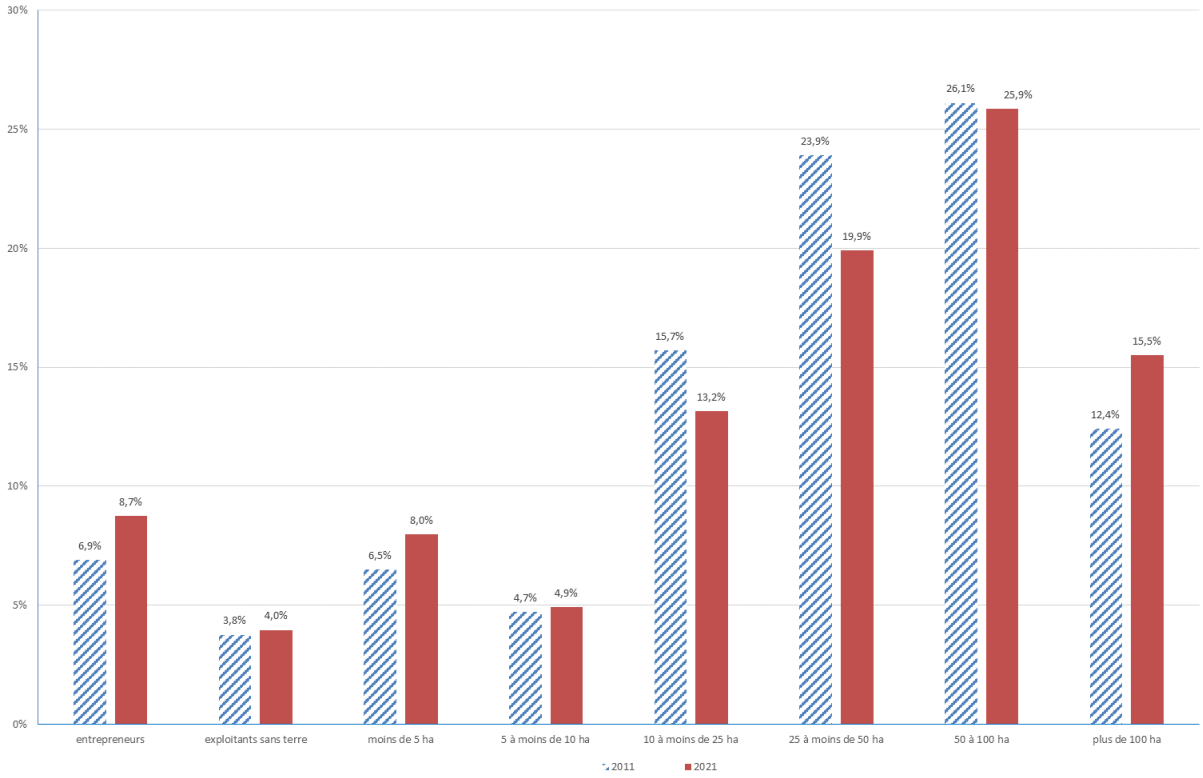


*Source : MSA*

## Graphique 10
## Répartition des exploitations et des entreprises agricoles selon la superficie exploitée en 2011 et 2021
## France métropolitaine

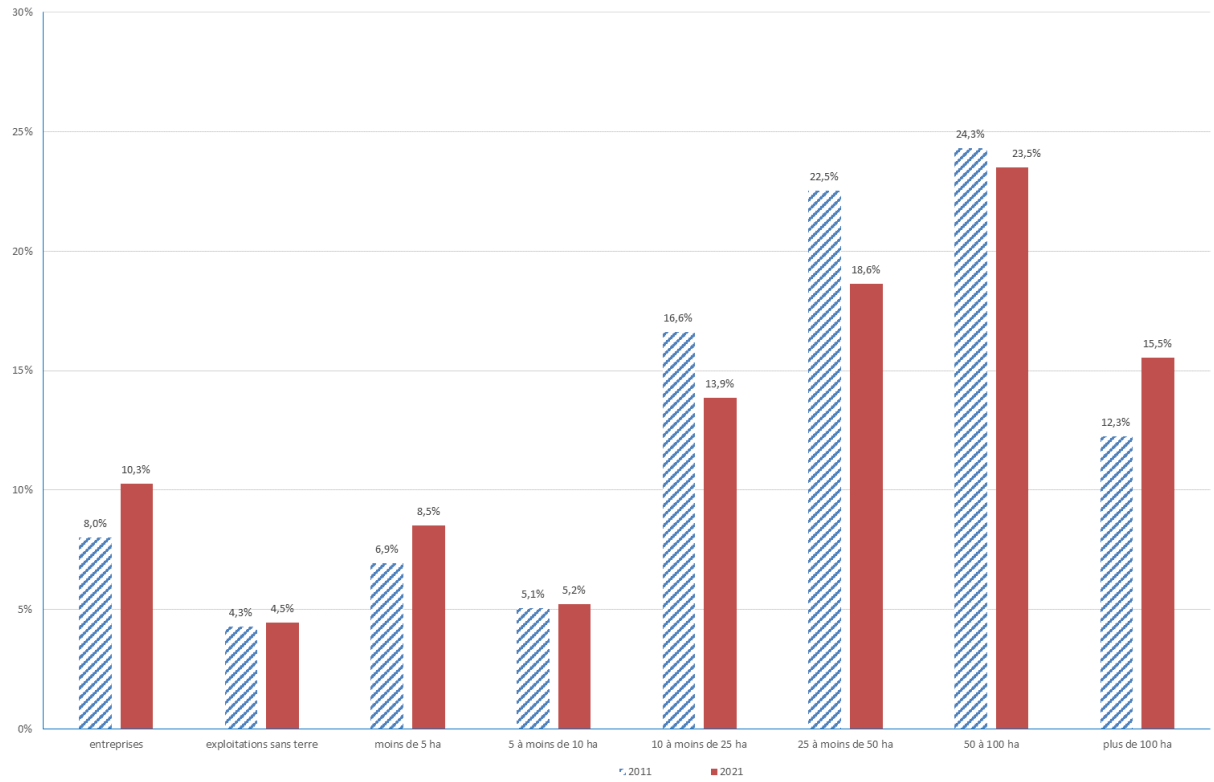


*Source : MSA*

Entre 2011 et 2021, la dispersion de la taille des exploitations et des entreprises agricoles s'est accentuée entre les filières mais également au sein de chacune des productions agricoles. Les indicateurs sont en hausse, et plus particulièrement de la médiane jusqu'au neuvième décile, pour l'ensemble des filières agricoles.

**Graphique 11**
**Dispersion des tailles d'exploitations agricoles mesurées en hectares en 2011 et 2021**
**France métropolitaine**

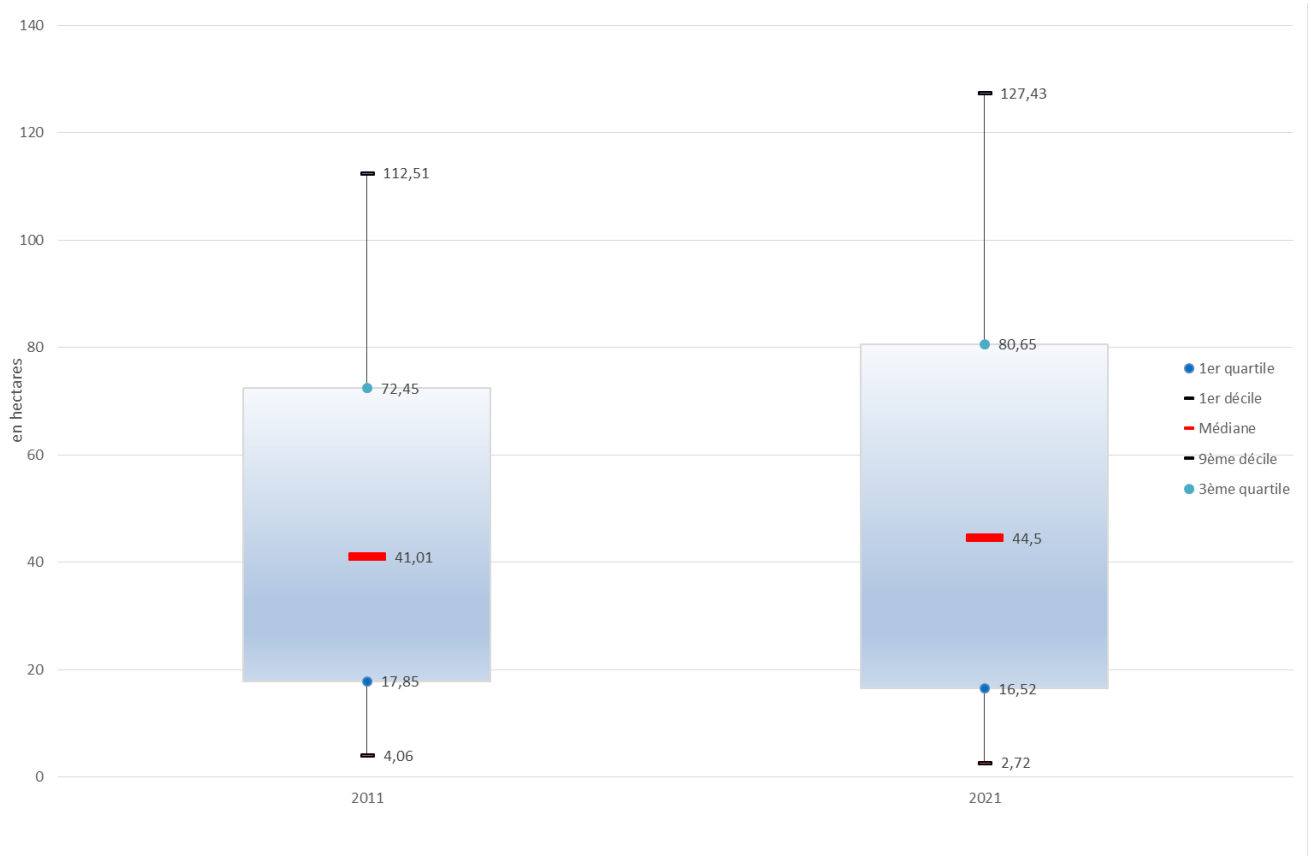


*Source : MSA*

## Graphique 12

### Dispersion des tailles d'exploitations agricoles mesurées en hectares en 2011 par catégorie de risque Atexa France métropolitaine

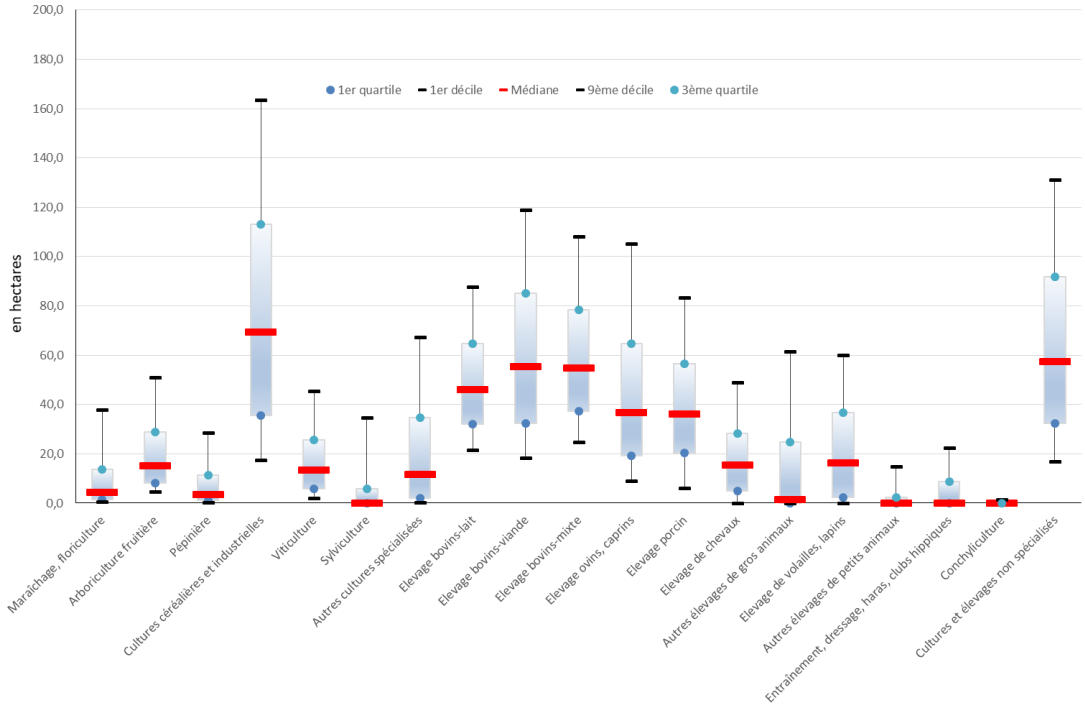


*Source : MSA*

## Graphique 13

### Dispersion des tailles d'exploitations agricoles mesurées en hectares en 2021 par catégorie de risque Atexa France métropolitaine

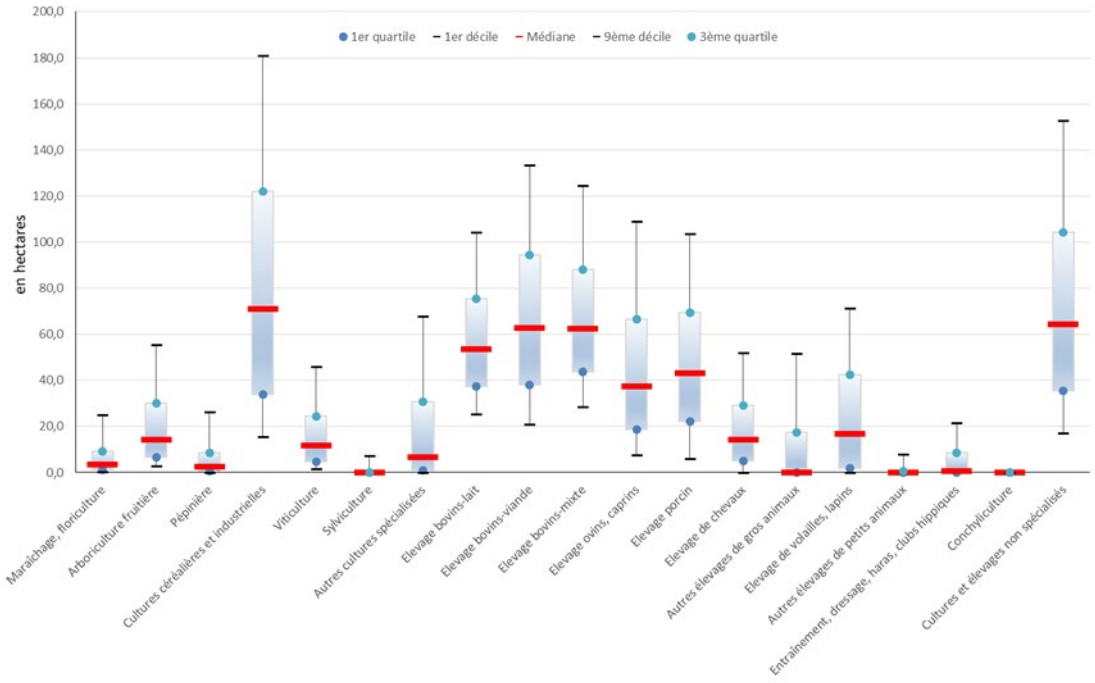


*Source : MSA*

Entre 2011 et 2021, la part des exploitations et entreprises agricoles en nom personnel s'érode au profit des formes sociétaires et plus particulièrement la pluralité d'exploitations. Toutefois l'exploitation reste encore majoritairement individuelle.

**Graphique 14**

**Répartition des exploitations et des entreprises agricoles selon la forme juridique en 2011 et 2021**
**France métropolitaine**

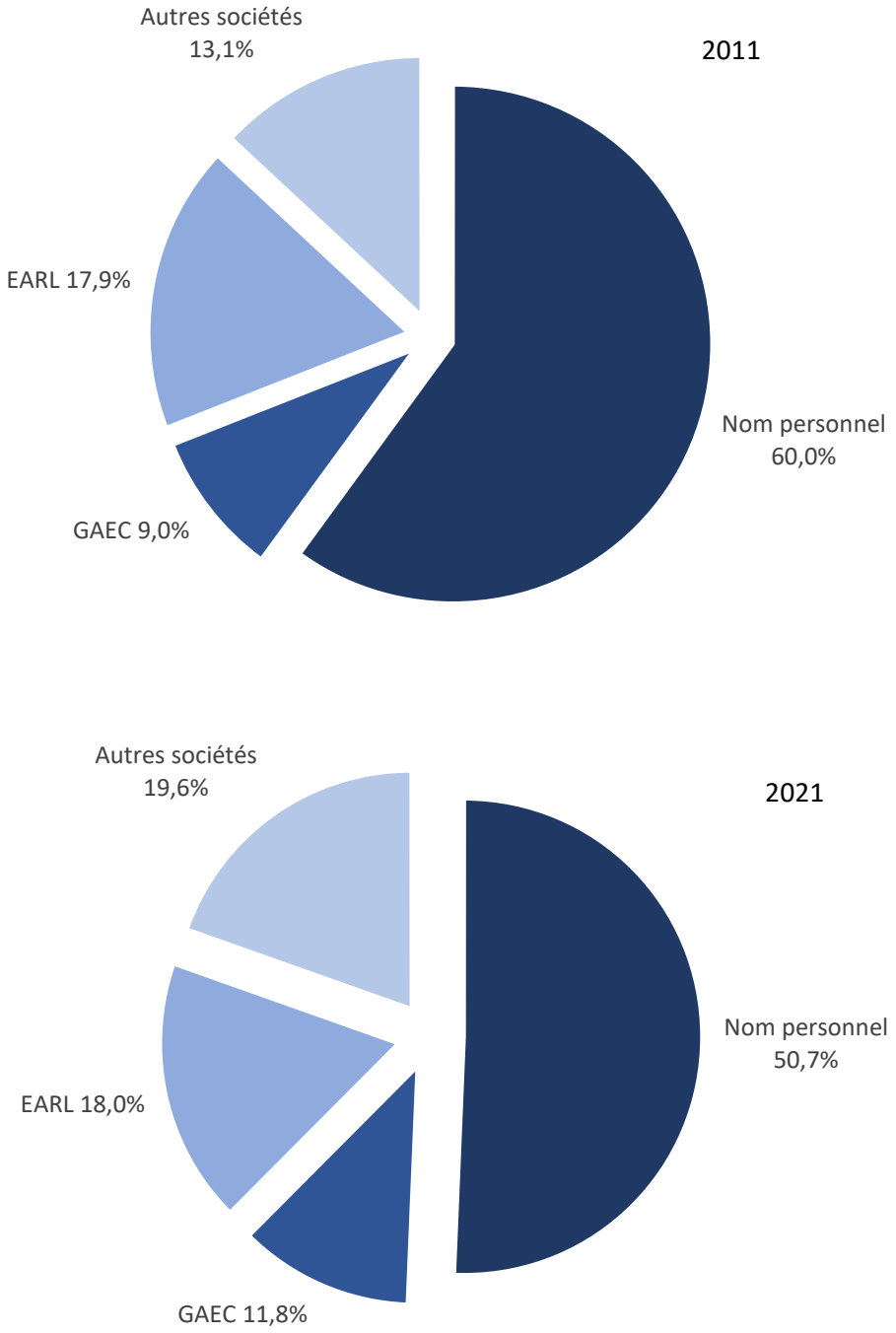


*Source : MSA*

En 2011, le métier d'agriculteur s'exerçait déjà majoritairement dans une exploitation ou une entreprise constituée en société (51,7 %) ; la tendance s'étant nettement accentuée depuis (59,8 % en 2021).

**Graphique 15**
**Répartition des chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole selon la forme juridique de l'entreprise en 2011 et 2021**
**France métropolitaine**

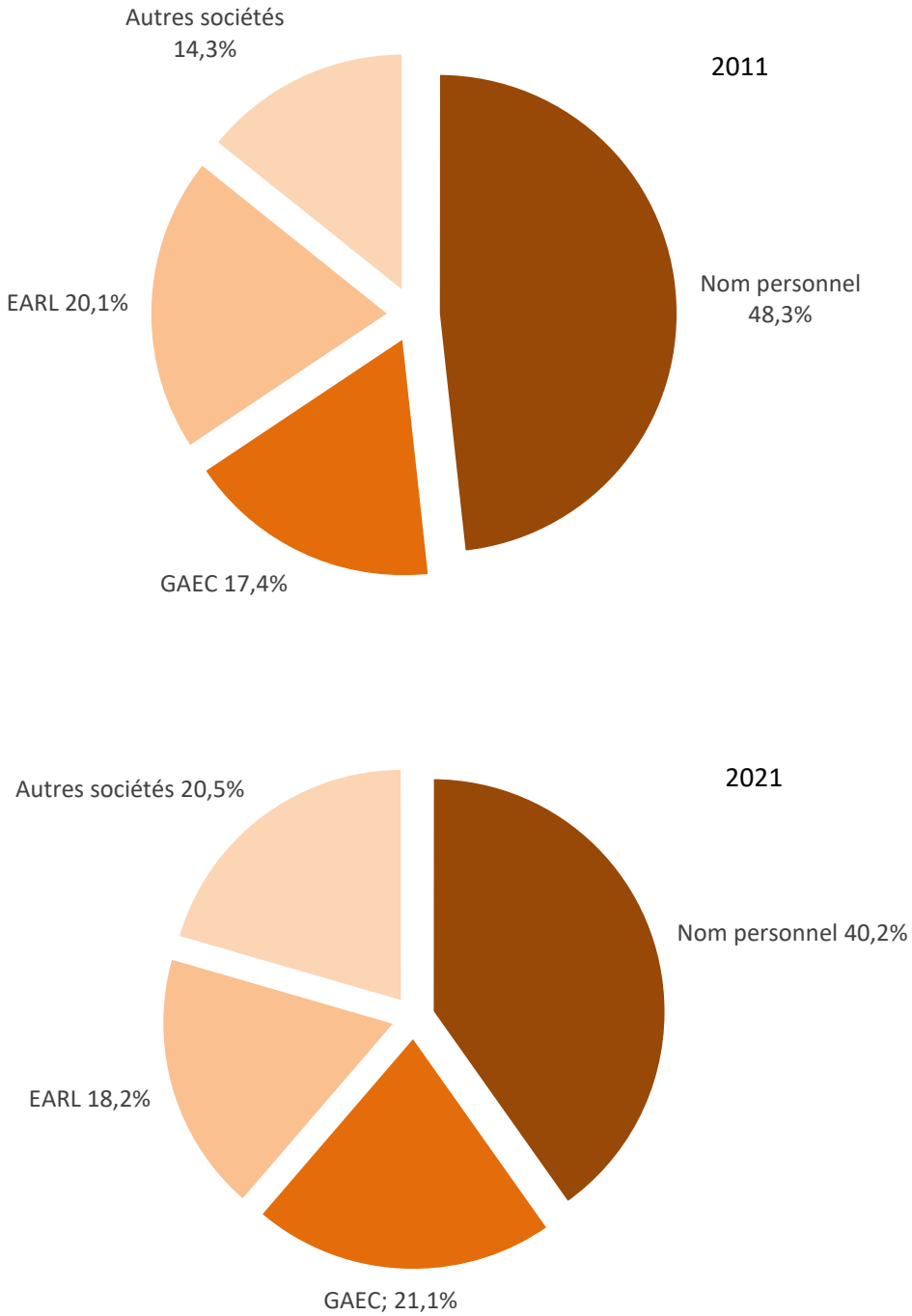


*Source : MSA*

Depuis ces dix dernières années, les formes sociétaires d'exploitations et d'entreprises agricoles sont plus fréquentes sur la moitié nord du territoire métropolitain. En dix ans, la part des formes sociétaires a significativement progressé : + 9,3 points, pour atteindre 49,3 % en 2021. Tous les départements sont concernés par une hausse de la proportion des exploitations et entreprises agricoles en société ; pour 44

d'entre eux, cette part a augmenté de plus de 10 points sur la période (Landes, Doubs, Pyrénées-Atlantiques, Lozère notamment). En revanche, pour le Var, la Loire-Atlantique, le Loiret, le Lot-et-Garonne, le Finistère et les Alpes-Maritimes, la hausse est inférieure à 6 points.

**Carte 9**

**Proportion d'exploitations ou d'entreprises agricoles en société en 2011**
**France métropolitaine**

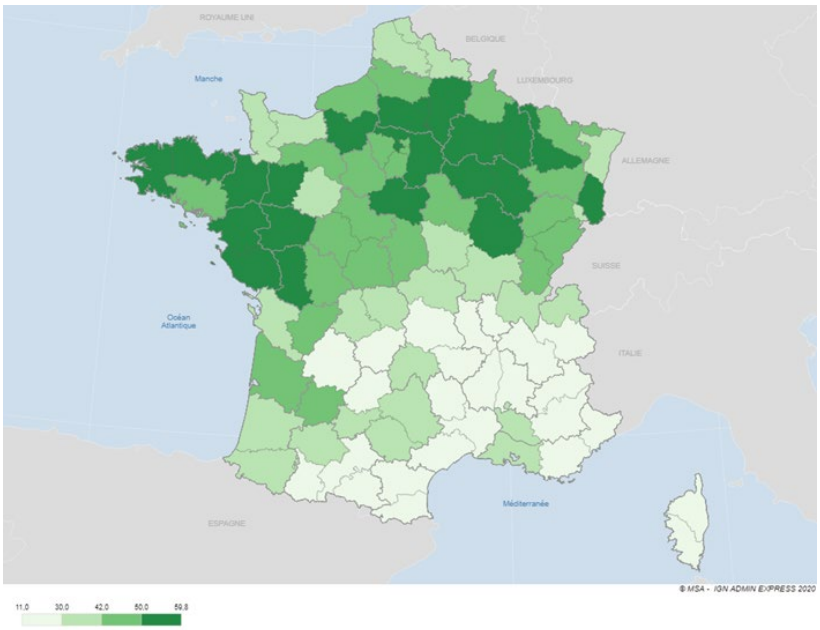


*Source : MSA*

**Carte 10**

**Proportion d'exploitations ou d'entreprises agricoles en société en 2021**
**France métropolitaine**

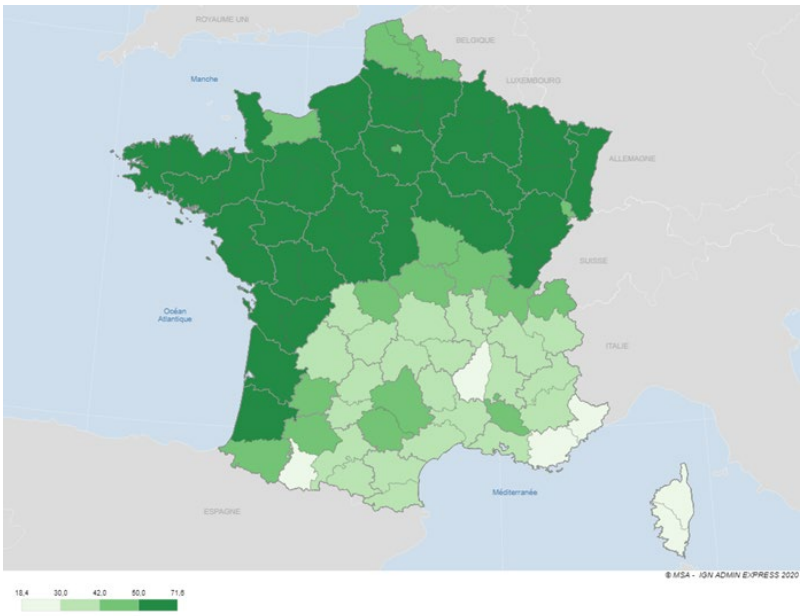


*Source : MSA*

A l'instar des exploitations et entreprises agricoles, le métier d'agriculteur s'exerce davantage dans le cadre d'une société dans la moitié nord du territoire métropolitain.

Entre 2011 et 2021, la proportion de chefs exerçant leur métier d'agriculteur dans une exploitation ou une entreprise agricole constituée en société a progressé de 8,1 points pour atteindre 59,8 % en 2021. La

Lozère, la Loire, les Hautes-Alpes et le Territoire-de-Belfort sont les départements où la part des chefs en société a le plus augmenté ; néanmoins, la proportion reste encore inférieure à la moyenne nationale.

**Carte 11**

**Proportion de chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole en société en 2011**

**France métropolitaine**

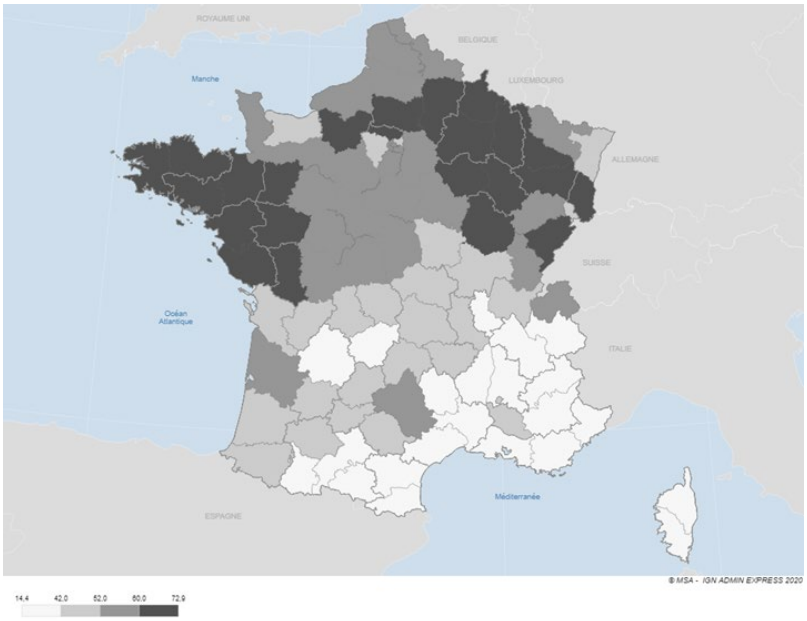


*Source : MSA*

**Carte 12**

**Proportion de chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole en société en 2021**

**France métropolitaine**

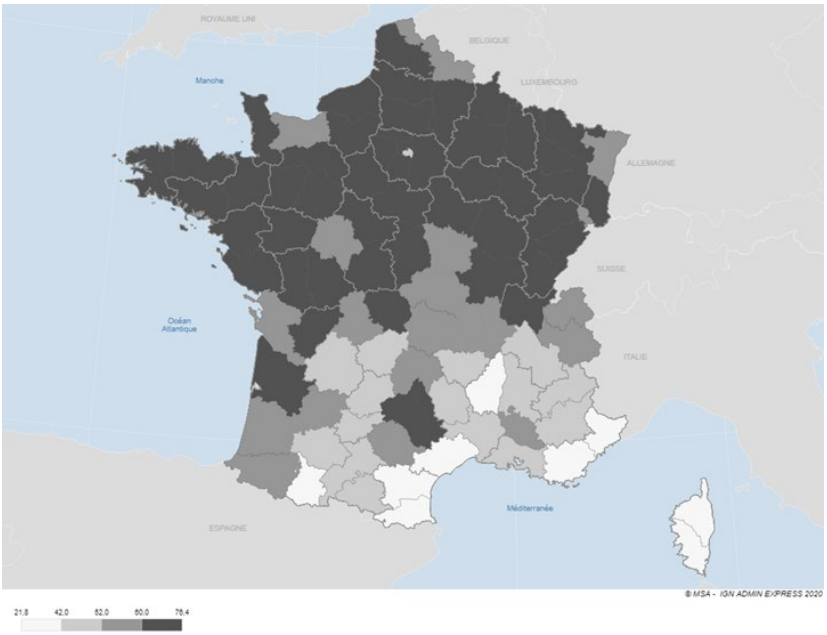


*Source : MSA*

En 2021, 78,1 % des chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole sont imposés au régime du réel, soit + 2,4 points par rapport à 2011. Sur la décennie 2011-2021, le régime d'imposition au réel prédomine sur la moitié nord de l'hexagone. Au cours de la période, la part du régime du réel a significativement progressé parmi les chefs dans la Creuse (+ 14,5 points), en Haute-Vienne (+ 11,1 points), ou en Haute-Loire (+ 10,4 points), tout en restant inférieure à celle observée au niveau national. A contrario, la

proportion de chefs imposés au réel est en net repli dans la Marne (- 6,9 points), les Alpes-Maritimes (- 17,7 points) ou le Var (- 7,7 points).

**Carte 13**

**Proportion de chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole au régime d'imposition au réel en 2011**
**France métropolitaine**

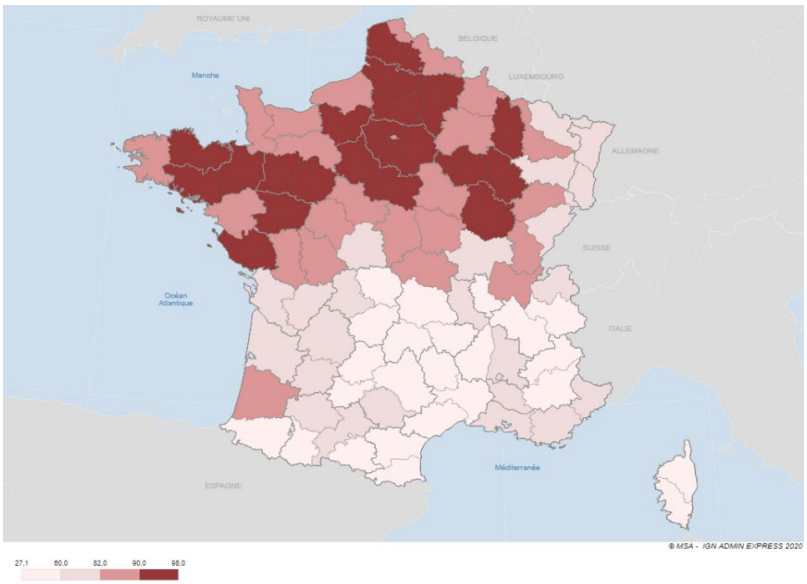


*Source : MSA*

**Carte 14**

**Proportion de chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole au régime d'imposition au réel en 2021**
**France métropolitaine**

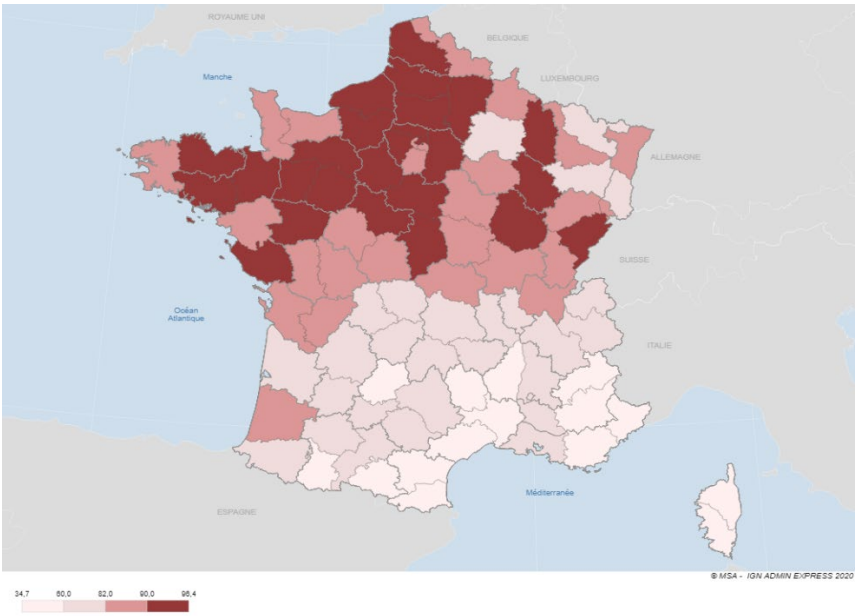


*Source : MSA*

**Graphique 16**

**Evolution des parts de chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole selon les régimes d'imposition du forfait/micro-BA et du réel entre 2011 et 2021**
**France métropolitaine**

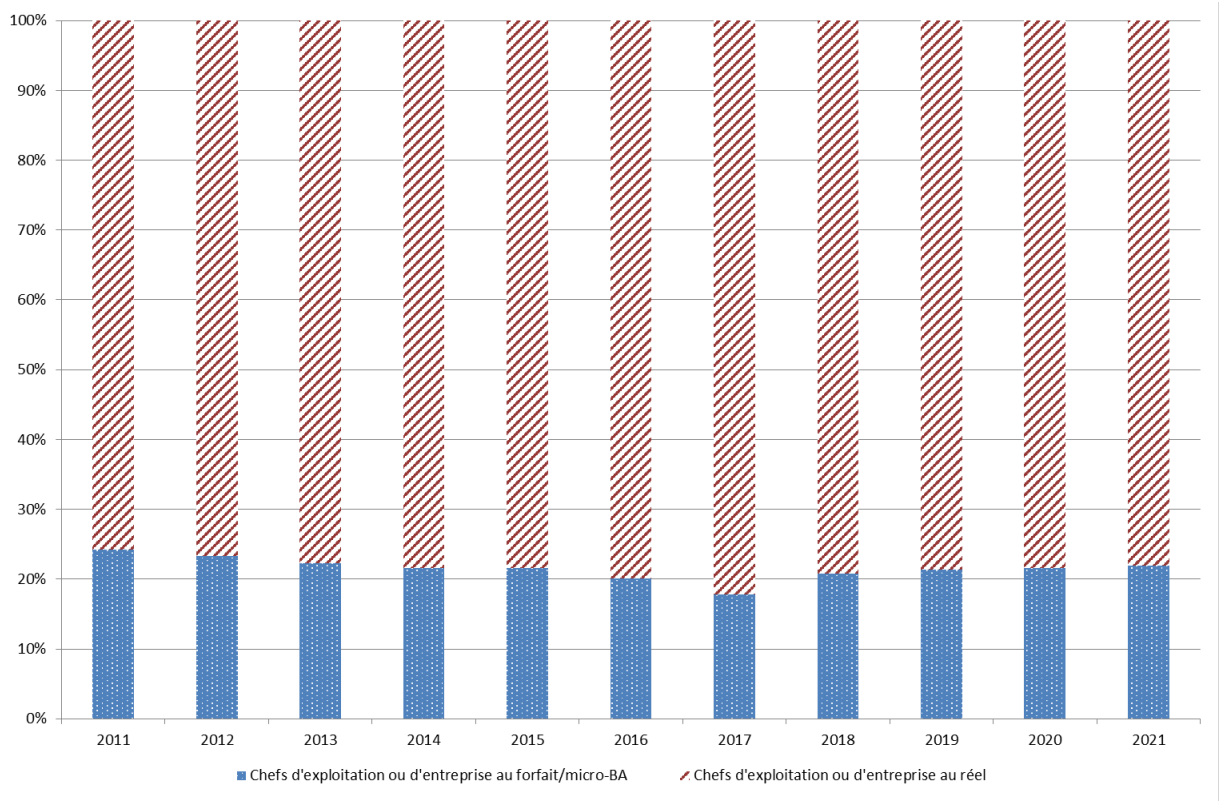


*Source : MSA*

En euros **courants**, l'assiette de cotisations des chefs imposés au micro-BA/forfait a augmenté de 14,5 % entre 2011 et 2021 (0,71 milliards d'euros en 2021). L'assiette de cotisations des chefs imposés au réel a progressé de 33,1 % (7,1 milliards d'euros). L'assiette totale a ainsi augmenté de 31,2 % sur la même période, s'établissant à 7,8 milliards d'euros.

**Sans l'influence de l'inflation, *i.e.* en euros constants, l'assiette au micro-BA/forfait a progressé de 4,1 %, celle au réel a progressé de 21,5 % et l'assiette totale de 19,2 % sur la même période de référence.**

**Graphique 17**

**Evolution des assiettes de cotisations en euros courants des chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole de 2011 à 2021 - Indices base 100 en 2011**

**France métropolitaine**

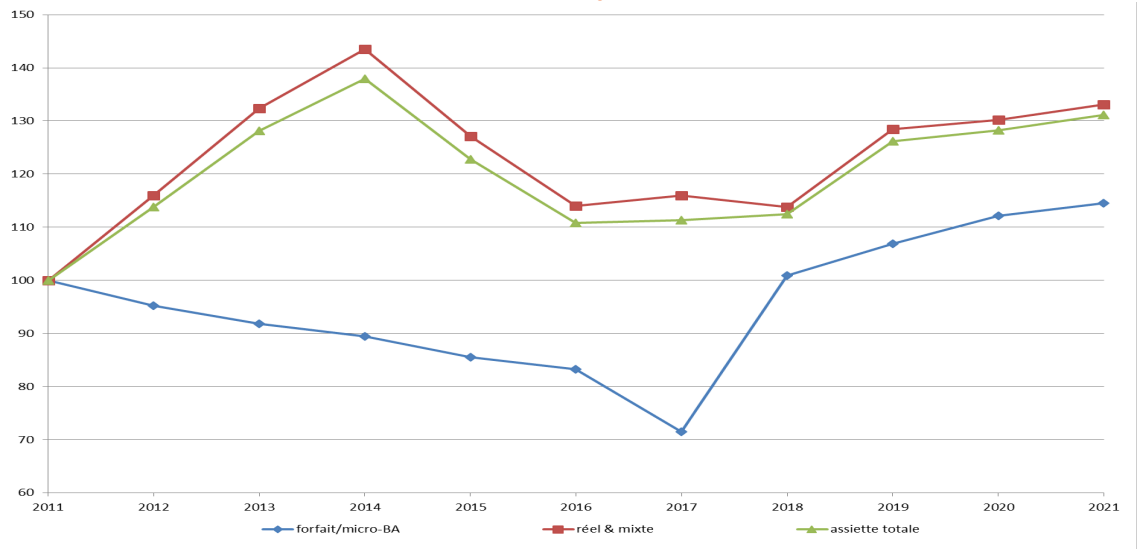


*Source : MSA*

**Graphique 18**

**Evolution des assiettes de cotisations en euros constants des chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole de 2011 à 2021 - Indices base 100 en 2011**

**France métropolitaine**

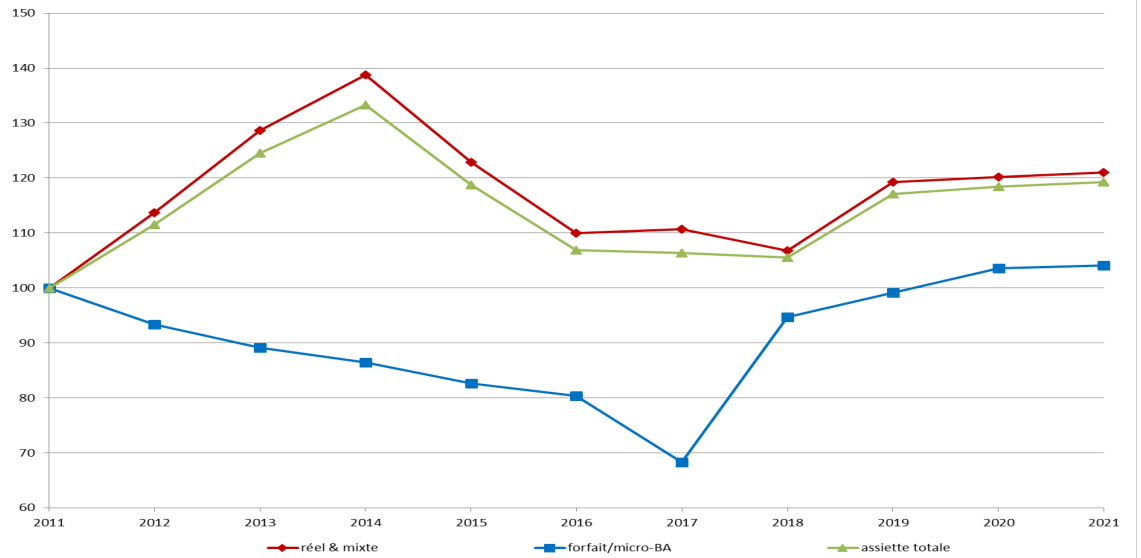


*Source : MSA*

Compte tenu de la baisse des effectifs de 9,2 % sur la période 2011-2021, l'assiette moyenne des chefs imposés au régime du réel a progressé de 46,6 %.

Le graphique met en exergue l'impact des crises de 2016 et 2017 sur l'assiette totale et sur l'assiette moyenne.

**Graphique 19**

**Evolution des effectifs, assiettes brutes totales et moyennes des chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole au réel entre 2011 et 2021 - Indices base 100 en 2011**

**France métropolitaine**

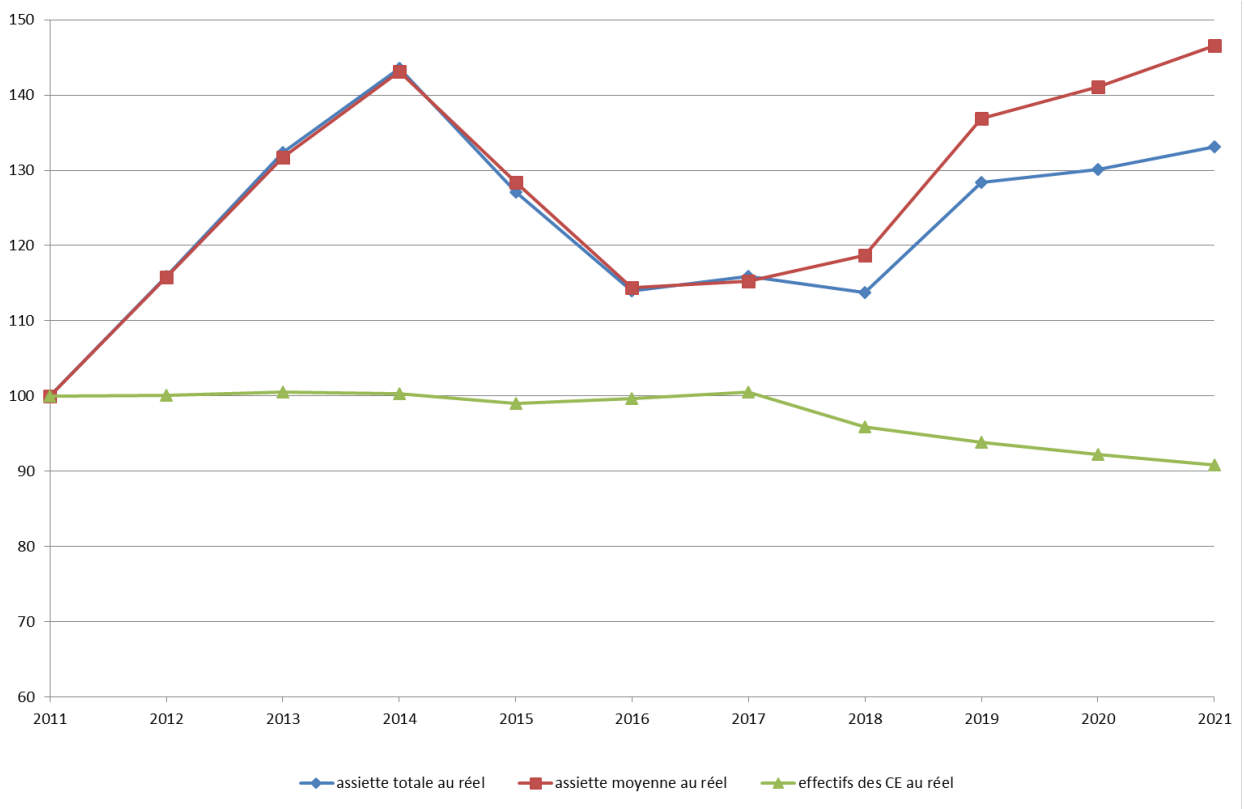


*Source : MSA*

Sur la décennie 2011-2021, l'assiette moyenne des chefs imposés au forfait/micro BA a progressé de 44,0 % compte tenu de la baisse des effectifs de chefs imposés au forfait/micro BA (- 20,5 %).

**Graphique 20**
**Evolution des effectifs, assiettes brutes totales et moyennes des chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole au forfait/micro-BA entre 2011 et 2021 - Indices base 100 en 2011**
**France métropolitaine**

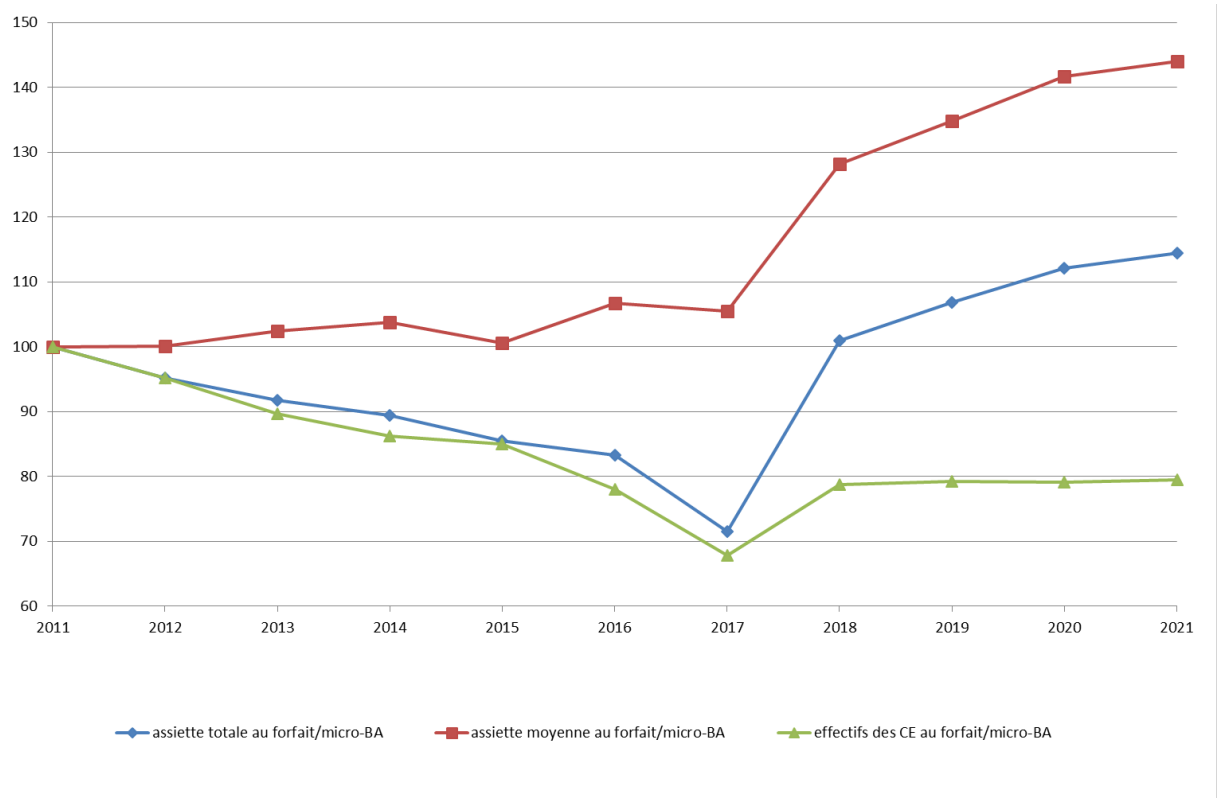


*Source : MSA*

**En euros courants, l'assiette brute annuelle moyenne a augmenté entre 2011 et 2021 de près de 6 000 euros et s'élève à 18 121 euros en 2021 en métropole**. Toutefois, dans les départements de l'Oise, de l'Eure-et-Loir et du Bas-Rhin, la hausse de l'assiette brute annuelle moyenne est la plus faible, oscillant entre 600 et 900 euros. C'est en Charente-Maritime, Charente et Côte-d'Or que l'assiette brute annuelle moyenne a le plus progressé, une hausse supérieure à 11 500 euros sur la période.

Les assiettes brutes annuelles moyennes les plus élevées se situent sur la moitié nord du territoire métropolitain, en 2011 comme en 2021.

**Carte 15**
**Assiette brute annuelle moyenne par département en 2011**
**France métropolitaine**

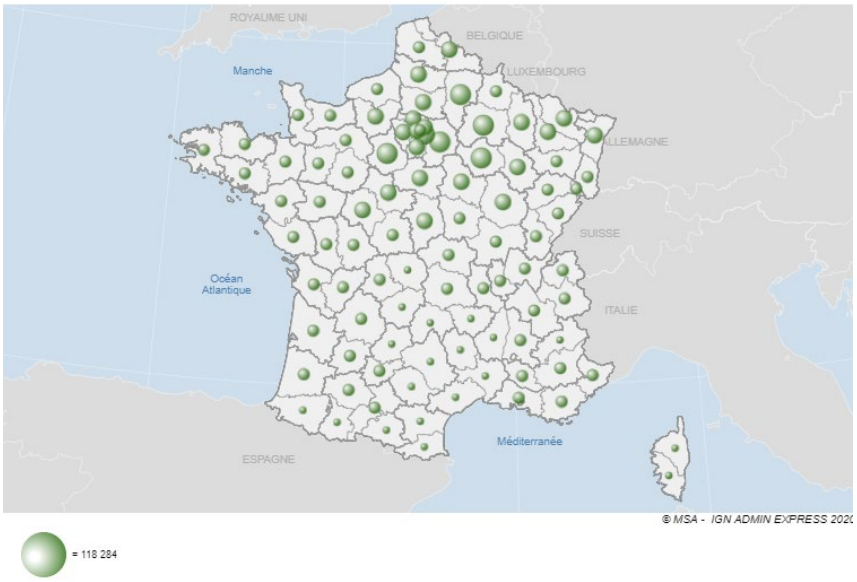


*Source : MSA*

**Carte 16**
**Assiette brute annuelle moyenne par département en 2021**
**France métropolitaine**

*Source : MSA*

Les effectifs de chefs dont l'assiette est supérieure à 1 820 Smic progressent modérément, de 1,0 % tandis que le nombre de chefs d'exploitation dont l'assiette brute est comprise entre « 600 et 800 Smic » et « 800 et 1 820 Smic » diminue significativement entre 2020 et 2021 (- 6,0 % pour les premiers et - 3,5 % pour les seconds).

**Tableau 4**

**Répartition des chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole par tranche d'assiette en 2020 et 2021**
**France métropolitaine**

| TRANCHE D'ASSIETTE DE COTISATIONS | Effectifs 2020 | Structure en % | Effectifs 2021 | Structure en % | Evolution 2021/2020 |
|---|---|---|---|---|---|
| Inférieure à 600 Smic (Assiette minimum vieillesse plafonnée AVA) | 121 972 | 28,0% | 121 981 | 28,3% | 0,0% |
| Entre 600 et 800 Smic (Assiette minimum AVI) | 43 962 | 10,1% | 41 312 | 9,6% | -6,0% |
| Entre 800 et 1820 Smic (Assiette minimum RCO) | 111 939 | 25,7% | f108 011 | 25,1% | -3,5% |
| Supérieure à 1820 Smic | 157 917 | 36,2% | 159 520 | 37,0% | 1,0% |
| TOTAL | **435 790** | **100,0%** | **430 824** | **100,0%** | **-1,1%** |

*Source : MSA*

*NOTE DE LECTURE :*

L'assiette des cotisations sociales est basée soit sur la moyenne triennale des revenus professionnels agricoles, soit sur l'assiette annuelle constituée uniquement des revenus professionnels agricoles de l'année N-1. L'assiette de cotisations ne reflète aucunement le revenu disponible de l'individu ; elle sert uniquement à appeler les cotisations et les contributions.

*Selon les branches de sécurité sociale, les cotisations sont calculées sur une assiette minimale :*

- ***600 Smic (soit 6 150 €) pour la branche vieillesse agricole plafonnée et déplafonnée AVA,***
- ***800 Smic (soit 8 200 €) pour la branche vieillesse individuelle AVI,***
- ***1 820 Smic (soit 18 655 €) pour la branche retraite complémentaire obligatoire,***
- ***11,5 % du plafond annuel de sécurité sociale (soit 4 731 €) pour la branche invalidité.***

*Pour les branches maladie et famille, aucune assiette minimum ne s'applique ; par conséquent, les chefs qui ont une assiette nulle ou déficitaire ont une cotisation Amexa et une cotisation PFA nulles.*

## Sigles :

**AMA** : Activité minimale d'assujettissement
**Amexa** : Assurance maladie des exploitants agricoles
**Atexa** : Accidents du travail des exploitants agricoles
**AVA** : Assurance vieillesse agricole
**AVI** : Assurance vieillesse individuelle
**BAEA** : Bilan annuel de l'emploi agricole
**CE** : Chef d'exploitation ou d'entreprise agricole
**Earl** : Exploitation agricole à responsabilité limitée
**Gaec** : Groupement agricole d'exploitation en commun
**Insee** : Institut national de la statistique et des études économiques
**MASA** : Ministère de l'agriculture et de la Souveraineté alimentaire
**Micro-BA** : Micro-bénéfice agricole
**MSA** : Mutualité sociale agricole
**NSA** : Non-salarié agricole
**Pass** : Plafond annuel de sécurité sociale
**PFA** : Prestations familiales agricoles
**RCAI** : Résultat courant avant impôt
**RCO** : Retraite complémentaire obligatoire
**Smic** : Salaire minimum interprofessionnel de croissance
**SSP** : Service de la statistique et de la prospective